Nations Unies A/54/PV.10



Documents officiels

10e séance plénière Jeudi 23 septembre 1999, à 10 heures New York

Président: M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Albanie.

M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Albanie, S. E. M. Rexhep Meidani, et je l'invite à prendre la parole.

Le Président Meidani: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et d'exprimer mon entière confiance dans le succès des travaux de cette session que vous êtes appelé à diriger. Toutefois, je souhaite dire ma haute appréciation pour le travail qu'a accompli votre prédécesseur, M. Didier Opertti, dans la conduite de la dernière session.

Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter aux États de Nauru, de Kiribati et au Royaume des Tonga, la bienvenue dans la grande famille des Nations Unies, et pour leur adresser mes meilleurs voeux pour l'avenir.

J'ai la satisfaction de déclarer que l'année en cours a été marquée en Albanie par de réels développements positifs dans les domaines politique et social, de même que sur le plan économique. L'Albanie a accompli des progrès dans le renforcement des institutions démocratiques et de la société civile, dans le respect des libertés et des droits de l'homme, ainsi que dans le raffermissement de l'ordre public et de l'état de droit.

En tant que démocratie nouvellement établie, l'État albanais déploie sans relâche des efforts incessants pour affermir et consolider ses structures institutionnelles. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en oeuvre de l'indépendance des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, tandis que leur harmonisation ne cesse de croître sans affecter en rien leurs particularités.

L'État et le Gouvernement albanais ont donné la priorité au développement économique du pays en favorisant la libre initiative dans le processus de privatisation en cours, essentiellement dans les secteurs d'importance stratégique. Des efforts continus sont également déployés pour promouvoir l'élaboration et l'application d'une législation moderne propre à encourager et à soutenir l'investissement national, ainsi qu'à canaliser l'investissement étranger dans les secteurs vitaux particulièrement rentables de notre économie.

99-85867 (F

9985867

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Nous avons toutes les raisons d'apprécier la coopération entre l'Albanie et la Banque mondiale, coopération bénéfique qui se traduit par la mise en place de projets très importants pour l'économie albanaise, ainsi que l'efficacité de leur gestion, de même que l'appui du Fonds monétaire international dont l'action a grandement contribué à revitaliser les finances albanaises.

Nous avons pleinement conscience qu'aucun État ne peut avoir d'économie saine ni de démocratie consolidée sans un ordre public assuré, sans le règne de la loi et une société civile. Aujourd'hui, neutraliser le crime spontané organisé et venir à bout de la corruption dans certains secteurs constituent pour la société albanaise et en particulier pour l'État, des problèmes particulièrement sensibles. De grands efforts et d'importants moyens ont été déployés dans ce domaine pour renforcer l'efficacité de la police et d'autres structures administratives qui luttent contre le crime. Je saisis cette occasion pour exprimer ma haute appréciation pour l'aide fournie par l'élément multinational consultatif de police et divers États, en particulier pour ce qui est de la restructuration, l'entraînement et l'équipement logistique de la police albanaise.

Je voudrais également dire tout le prix que le Gouvernement albanais et moi-même attachons à l'engagement direct de l'ONU dans le processus de désarmement de la population civile. Par la même occasion, je tiens à féliciter M. Dhanapala de sa dernière visite en Albanie.

Considérant la corruption comme un mal extrêmement nocif et un sérieux obstacle au développement d'une démocratie saine, le Parlement et le Gouvernement albanais ont adopté à son encontre de sévères mesures législatives et administratives, et créé des structures particulières permettant de mieux contrôler, dépister et sanctionner les abus de pouvoir dans certains secteurs corrompus de l'administration d'État et du pouvoir judiciaire.

Au cours des sessions précédentes, l'Albanie a déclaré — et elle reste fidèle à cette ligne de conduite — que l'objectif principal de sa stratégie reste son intégration dans les structures euro-atlantiques et d'autres organisations de caractère mondial et régional. Ayant pour clair objectif son intégration à l'Union européenne et ne doutant pas un instant de pouvoir y parvenir, le Gouvernement albanais considère le rehaussement du niveau de ses relations avec cette structure comme une priorité fondamentale. Je me réjouis de constater que les relations entre l'Albanie et l'Union européenne ont été marquées par un net progrès qualitatif. La coopération s'est intensifiée dans divers domaines, laissant

augurer la conclusion d'un accord d'association dans un avenir proche.

On peut également observer une évolution positive dans le rapprochement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), rapprochement consécutif à la modernisation de l'armée albanaise et dû, surtout, à l'aide illimitée fournie sans réserve aux forces de l'OTAN durant le conflit du Kosovo.

J'observe aussi avec plaisir que les efforts que déploie depuis plusieurs années mon pays pour devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce devraient être couronnés de succès.

Les travaux de cette session se déroulent alors que le Kosovo et la région entière déploient des efforts pour panser les plaies infligées par le régime de Milosevic. Les inquiétudes exprimées par la délégation albanaise et d'autres lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale à l'encontre de la politique d'épuration ethnique — qui est allée jusqu'au génocide, perpétré par le régime de Belgrade contre la population albanaise du Kosovo - se sont révélées fondées. Dans le cadre de cette politique chauvine, les crimes les plus barbares ont été commis, des dizaines de milliers d'Albanais massacrés et des milliers de maisons détruites et brûlées, tandis que plus de la moitié de la population a été chassée de ses terres vers les pays voisins, en particulier l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro. Des milliers d'autres ont pris le chemin des montagnes et vécu dans des conditions inimaginables pour échapper à une mort certaine. Les massacres de Raçak, Peja, Rahovec et Malishevo, les charniers que l'on découvre tous les jours et où l'on trouve des enfants, des femmes, des jeunes gens et des vieillards tués par l'armée, les milices et la police serbes resteront les témoignages d'un génocide sans précédent au seuil du nouveau millénaire.

Je tiens à évoquer ici, pour les condamner avec horreur, l'exécution de dizaines d'éminents intellectuels kosovars et l'emprisonnement de centaines d'autres.

Le régime de Milosevic a ignoré les mises en garde et les conseils de la communauté internationale, qui l'engageait à un règlement acceptable de la crise du Kosovo. Il a rejeté avec arrogance les propositions formulées dans l'Accord de Rambouillet par le Groupe de contact et a accentué la répression contre les Albanais du Kosovo, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité dans les Balkans. Dans ces circonstances, les pays du Traité de l'Atlantique Nord, défendant légitimement les principes sacrés de la

Charte des Nations Unies, ont été obligés d'intervenir *manu militari* pour contraindre Belgrade à retirer ses forces armées du Kosovo.

Nous saluons la communauté internationale qui a cette fois, à la différence de ce qui s'était passé dans le cas similaire de la Bosnie, montré sa ferme volonté de condamner et de prendre des mesures efficaces pour arrêter les crimes perpétrés contre une population sans défense et instaurer la paix dans la région troublée des Balkans.

La nation albanaise tout entière a exprimé sa profonde gratitude à l'OTAN, aux États-Unis d'Amérique, à l'ONU, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à toutes les forces internationales qui ont contribué à conjurer la catastrophe humanitaire au Kosovo et à y rétablir la paix. Je tiens notamment à rendre hommage à l'action et à l'engagement personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, en vue du règlement de ce conflit. Il a su également faire en sorte que la crise humanitaire soit conjurée dans la région.

Je souhaite aussi exprimer la considération particulière que m'inspire le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie par sa détermination à dénoncer au grand jour les forfaits commis à l'encontre de la population albanaise du Kosovo, et me faire aussi l'interprète de toute la nation albanaise, dans sa juste requête de voir au banc des accusés tous les responsables des crimes perpétrés contre la population innocente. Du haut de cette tribune, j'appelle tous les pays, surtout ceux de notre région, à collaborer avec le Tribunal ainsi que le recommandent, du reste, les résolutions du Conseil de sécurité.

L'État albanais a tout mis en oeuvre pour que le conflit du Kosovo soit résolu au plus tôt et la paix rétablie dans les Balkans. Menant une action diplomatique intense, nous nous sommes employés à amener les forces politiques du Kosovo à adopter une attitude commune et à accepter le plan de paix de Rambouillet. L'État albanais, tout en s'engageant fermement à défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, s'est refusé à riposter aux provocations des forces serbes à sa frontière; il ne s'est pas laissé prendre aux manoeuvres de Milosevic visant à étendre le conflit dans la région.

En proie elle-même à de grandes difficultés économiques et financières, l'Albanie n'en a pas moins réussi à supporter le poids de la crise humanitaire des réfugiés du Kosovo. Un demi-million de Kosovars déportés de leurs foyers ont ainsi trouvé abri et soutien chez leurs frères d'Albanie. Suscitant le respect général par leur générosité,

les familles albanaises ont ouvert leurs portes à leurs frères de sang. Me remémorant cette période, je tiens à remercier très vivement les États et les organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, particulièrement celles qui oeuvrent dans le cadre de l'ONU, pour l'aide inestimable qu'elles nous ont apportée en ces circonstances. L'Organisation des Nations Unies, appliquant la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, joue actuellement, au lendemain de la crise du Kosovo, un rôle déterminant. La nouvelle administration civile, composée de représentants de toute la population du Kosovo et aujourd'hui presque mise en place, avec l'aide notamment de l'ONU, de l'Union européenne, de l'OSCE, est fiévreusement engagée dans l'édification, de la démocratisation et le raffermissement d'une société civile multi-ethnique, respectant les droits de l'homme et dotée d'institutions imprégnées de ce respect.

La KFOR s'est engagée dans la tâche difficile de préserver la stabilité et la paix si fragile de la région du Kosovo. Je saisis cette occasion pour remercier le représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner, des efforts qu'il déploie pour réaliser les objectifs fixés, et je suis confiant que l'Organisation des Nations Unies, comme les organisations qui la soutiennent poursuivront leur action pour conjurer tout facteur négatif susceptible de compromettre une paix globale et un avenir sûr dans la région du Kosovo. Nous soutenons tous les efforts des forces politiques internationales et kosovares en vue d'une coexistence pacifique entre les Albanais et les minorités ethniques dans la région du Kosovo et nous exprimons le souhait et la conviction que ces efforts, fondés sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, soient couronnés de succès.

La fin du conflit dans la région du Kosovo et le souci de la communauté internationale de transformer les Balkans de «baril de poudre» qu'ils étaient, en une région de paix et de stabilité, ont offert aux pays de notre région une chance historique de développement, de prospérité et de démocratisation que nous avons décidé de ne pas laisser échapper. Avant tout, il faut que nos sociétés abandonnent leurs mentalités archaïques, nationales-chauvines, sources de division et de haine, qui ne doivent plus l'emporter sur l'union, l'amitié et la coopération souhaitées entre les peuples.

Nous devons nous battre et réussir à isoler toute politique qui encourage la haine et les divisions ethniques, car cette politique anachronique, foyer des catastrophes humaines, a été et demeure une des causes principales de la déstabilisation de notre région et du retard de son essor économique

Sur les plans stratégique et économique comme en matière de sécurité, nos pays ont des intérêts communs et, dans ce cadre, nous visons à nous intégrer dans de puissantes structures comme l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Mais il ne serait pas réaliste de penser que nous pouvons atteindre ce but en un tour de main. Nous avons parfaitement conscience d'être au début de ce processus. Aussi, estimons-nous que tous les pays de la région devraient coordonner leurs efforts pour s'intégrer dans ces structures, ensemble et non séparément.

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est le document fondamental de la consolidation des valeurs démocratiques, de l'essor économique et du renforcement de la sécurité de notre région. Je saisis l'occasion pour saluer le plein appui fourni à cette initiative par les pays de notre région aux réunions de Cologne et de Sarajevo. L'État et le Gouvernement albanais soutiennent tout effort déployé dans l'espace politique de l'ex-Yougoslavie pour promouvoir la démocratie et les processus d'intégration dans la région et nous estimons bienvenu tout développement démocratique en Serbie, qui aurait pour conséquence d'écarter du pouvoir la classe politique responsable des crimes commis en ex-Yougoslavie et d'éliminer les mentalités chauvines qui encouragent la guerre et qui sont aujourd'hui inacceptables dans l'Europe civilisée.

Le Gouvernement albanais est en train d'adopter des mesures en vue de réaliser les objectifs du Pacte de stabilité. Les objectifs immédiats comportent diverses idées et propositions concrètes visant au développement des relations économiques avec les pays de la région, la création d'institutions interbalkaniques appelées à surveiller le respect des droits de l'homme ainsi que le raffermissement des mesures de sécurité. L'État albanais voit les Balkans du futur proche comme une région démocratique, dotée d'une économie visant à atteindre le niveau des pays développés et respectueuse des droits de l'homme, conformément aux standards avancés européens et mondiaux. Nous estimons que du fait des dommages qu'elle a subis durant le conflit de l'ex-Yougoslavie et particulièrement au Kosovo, l'Albanie mérite, dans la cadre du Pacte de stabilité, un traitement préférentiel.

Pour nous, la libre circulation des hommes, des idées, des capitaux et des marchandises, le mini-Schengen balkanique, est la condition d'un rapide essor de l'économie, de la vie sociale et de la démocratie dans notre région. Des balkans démocratisés sont impensables si nos pays élèvent des «murs» pour empêcher la libre circulation des personnes. Cette libre circulation réciproque contribuerait notablement au rapprochement des peuples, aux échanges culturels

et, en conséquence, à l'élimination de la haine et des conflits interethniques qui ont perduré si cruellement jusqu'à ce jour dans cette partie de l'Europe.

L'Albanie apprécie le rôle actuel de l'Union européenne, des États Unis d'Amérique et d'autres pays dans le cadre de ces développements positifs et elle souhaite que cet intérêt pour le développement et la démocratisation de la région se poursuive avec le même engagement et la même intensité.

Tout en considérant comme prioritaires les problèmes de notre région, l'État et le gouvernement albanais ont été et restent toujours attentifs aux développements dans les autres régions du monde et ils se félicitent des progrès du processus de paix au Moyen-Orient et en Irlande du Nord. Et pour ma part, je forme des voeux fervents pour que ce processus soit irréversible.

Nous apprécions le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies pour organiser le référendum sur l'avenir du Timor oriental et souhaitons que la situation dans ce pays se stabilise au plus tôt, grâce aux derniers accords et résolutions, avec la présence internationale et particulièrement celle de l'ONU.

Vu l'importance toujours accrue de la coopération internationale multilatérale, l'Albanie entend devenir un membre toujours plus actif de l'ONU et d'autres organisations internationales afin de mieux être en mesure de contribuer à la sauvegarde de la paix dans le monde. L'Albanie salue les efforts déployés par l'ONU en vue du raffermissement continu de son rôle dans la résolution des problèmes aigus qui préoccupent aujourd'hui l'humanité sur les plans politique, économique et humanitaire. Je saisis l'occasion qui m'est ainsi offerte d'exprimer ma haute appréciation de l'action du Secrétaire général, M. Kofi Annan, visant à réformer l'Organisation et à la vivifier.

Dans le cadre de cette réforme, l'Albanie est pour la démocratisation et le renforcement du Conseil de sécurité afin de le mettre en mesure de mieux traduire les nouvelles réalités internationales, d'accroître la transparence de ses procédés et méthodes de travail et de simplifier le processus de décision. En ce qui concerne la réforme financière et budgétaire de l'Organisation, nous nous prononçons en faveur de cette réforme qui vise à une meilleure gestion des moyens financiers et, de ce fait même, à une efficacité accrue des programmes et des projets de l'ONU.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, de vous exprimer une fois de plus à vous-même et à toutes les délé-

gations ici présentes, mon souhait fervent que la présente session de l'Assemblée générale soit une réussite pour le plus grand bien de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Albanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de Chypre.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Clerides (parle en anglais): Monsieur le Président, je souhaiterais vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre longue expérience et vos talents reconnus de diplomate permettront aux travaux de cette session d'aboutir à une heureuse conclusion. En outre, nous estimons que votre élection est une reconnaissance bien méritée de votre pays, la Namibie, pour lequel le peuple chypriote éprouve de l'admiration et de l'amitié.

Je souhaite également saisir cette occasion de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Opertti de l'Uruguay, pour la détermination avec laquelle il a conduit les travaux de la cinquante-troisième session.

Chypre s'associe aux autres États pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

À l'approche rapide du nouveau millénaire, il est de notre devoir de réaffirmer notre attachement à cette Organisation réellement mondiale et aux idées qui ont fait de l'ONU l'espoir de l'humanité pour un monde régi par la paix, la justice et l'état de droit.

Cependant les défis auxquels nous sommes confrontés semblent parfois insurmontables. Notre monde est caractérisé par un grand nombre de problèmes, les uns anciens et d'autres qui ne cessent d'apparaître, tels les conflits internationaux violents et les luttes intestines. En outre, l'ONU doit faire face à de nombreux défis comme l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants, le contrôle des épidémies et des catastrophes naturelles, enfin la prolifération des armes de destruction massive.

Les efforts déployés par l'Organisation dans ces domaines ont été considérables et ne doivent pas être sous-estimés. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement ferme de mon gouvernement à l'ONU et notre appui aux efforts actuels menés en vue de réformer l'Organisation pour qu'elle soit en mesure de faire face avec succès aux difficultés considérables qui l'attendent.

Chypre oeuvrera pour assurer le succès de l'Assemblée du millénaire. Nous ne doutons pas que ce sommet sera interactif. Nous espérons qu'un débat approfondi et pragmatique se tiendra avec la participation de la société civile lors des travaux de nombreuses sessions extraordinaires portant sur les différents aspects de l'activité de l'Organisation.

Le désarmement est l'une des principales préoccupations de l'humanité entière. Je voudrais réaffirmer notre soutien aux efforts déployés dans ce sens, y compris, entre autres, le processus renforcé d'examen du Traité de nonprolifération des armes nucléaires (TNP) et la mise en oeuvre véritable de la Convention sur les armes chimiques.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU joue un rôle bien particulier, non seulement en encourageant et en renforçant le régime des instruments relatifs aux droits de l'homme, mais également en empêchant les violations possibles et en renforçant constamment les efforts déployés dans le domaine des secours humanitaires.

À l'occasion du cinquantième anniversaire des Conventions de Genève, nous réaffirmons notre attachement à la cause des droits de l'homme et à la promotion du droit humanitaire. Chypre a appuyé sans réserve l'adoption du Statut d'une Cour pénale internationale permanente.

Chypre suit avec un vif intérêt la situation au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons du vent d'espoir qui s'est mis à souffler, avec les efforts menés pour parvenir finalement à la paix dans cette région qui a tant souffert, et nous nous félicitons du dernier accord israélo-palestinien. Chypre, en tant qu'État voisin entretenant des relations étroites avec les parties concernées au Moyen-Orient, réaffirme son soutien à un règlement juste, durable et global fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et sur la mise en oeuvre des accords de paix.

La tragédie récente qui a éclaté au Kosovo a démontré la fragilité de la paix en plein coeur de l'Europe et la nécessité impérieuse de répondre à cette nouvelle série de problèmes qui risquent de déstabiliser l'ensemble de la région. La communauté internationale ainsi que les parties concernées ont l'obligation de créer les conditions nécessaires à la réconciliation, afin que les expériences du Kosovo et de la Yougoslavie en général ne puissent jamais plus se reproduire.

Chypre appuie sans réserve la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et demande instamment que soit pleinement respectés les droits fondamentaux de tous les Kosovars, quelle que soit leur origine, et la souveraineté de tous les États de la région. Mon gouvernement se félicite de l'initiative de l'Union européenne qui a conduit en juin dernier à l'adoption du Pacte de stabilité. C'est une initiative importante qui contribuera grandement à la stabilisation économique et politique de l'Europe du Sud–Est et qui permettra à ses peuples de construire un nouvel avenir.

Chypre se félicite des différentes initiatives et recommandations de l'ONU résultant du suivi du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts en vue d'aider les pays d'Afrique à surmonter les luttes et guerres ethniques; éliminer la pauvreté; combattre avec succès les maladies; gagner la bataille contre le trafic des stupéfiants; parvenir au développement durable et relever les défis de l'avenir.

Le récent tremblement de terre qui a dévasté la Turquie a démontré encore une fois la fragilité de l'être humain face à l'incroyable pouvoir de destruction de la nature. Je saisis cette occasion pour réaffirmer au peuple turc notre sympathie pour les immenses pertes subies et nous demandons instamment à la communauté internationale d'aider à reconstruire les régions ravagées. En dépit des problèmes politiques qui existent entre nos États respectifs, l'ampleur des souffrances du peuple turc a profondément ému le peuple chypriote.

Je tiens à féliciter tous les pays qui sont immédiatement intervenus pour sauver des vies turques, et en particulier la Grèce qui, en dépit des nombreuses divergences et problèmes avec la Turquie, a été l'un des premiers pays à envoyer ses équipes pour oeuvrer au côté des équipes turques afin de secourir les Turcs enterrés vivants sous les décombres. Je souhaite également féliciter la Turquie pour avoir fait preuve de réciprocité après le tremblement de terre qui a ultérieurement secoué la Grèce et je tiens à saluer le nouvel esprit d'amitié qui voit le jour entre les deux pays.

Cette année marque un quart de siècle depuis l'invasion turque et l'occupation illégale de 37 % du territoire de la République de Chypre. Je pourrais, aujourd'hui, de cette tribune, pointer un doigt accusateur vers la Turquie et parler longuement du nettoyage ethnique qu'elle a fait subir aux Chypriotes grecs, qui a contraint 180 000 d'entre eux à devenir des réfugiés dans leur propre pays. Je pourrais décrire le drame qu'ont vécu les familles des 1 600 Chypriotes grecs portés disparus depuis l'invasion de Chypre par les forces turques en 1974. Je pourrais citer les nombreuses violations des droits de l'homme des Chypriotes grecs en me référant aux décisions de la Cour européenne et aux rapports de la Commission européenne des droits de l'homme, qui tiennent la Turquie responsable de ces violations. Mais aujourd'hui, je m'abstiendrai de le faire, car je préfère regarder vers l'avenir et ne pas remuer le passé.

Nous attendons actuellement que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies invite les deux parties à participer aux négociations, sous les auspices des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative la plus ambitieuse qui ait jamais été prise pour trouver une solution globale au problème de Chypre.

Cette initiative bénéficie du soutien actif de la communauté internationale, et notamment du Groupe des huit pays les plus industrialisés, du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes tout à fait conscients du fait qu'à l'heure actuelle, la communauté internationale, et notamment les États qui sont en mesure d'influer sur la politique étrangère de la Turquie, s'efforcent de façon méthodique de persuader la Turquie et le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, à participer aux pourparlers sans imposer de conditions préalables; c'est-à-dire, sans insister pour que la soi-disant République turque de Chypre Nord soit reconnue, et sans exiger que les négociations soient menées au niveau des deux États, au lieu des deux communautés, tel qu'envisagé dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Malheureusement, le 16 septembre, le Premier Ministre de la Turquie, M. Ecevit, dans une déclaration publique, a non seulement insisté sur les deux conditions préalables dont je viens de parler, mais a en plus ajouté que l'embargo économique imposé contre les Chypriotes turcs doit être levé. Le Premier Ministre de la Turquie sait que le soi-disant embargo a été décidé par décision de la Cour euro-péenne, en vertu de laquelle les certificats d'origine et/ou de qualité délivrés par la soi-disant République turque de Chypre Nord ne peuvent être acceptés par l'Union euro-péenne, car l'État en question n'est pas reconnu. Le Premier Ministre de la Turquie ne doit jamais oublier qu'il y a une catégorie de mesures réciproques qui doivent être discutées et réglées, et que la question de l'embargo relève de cette catégorie.

Je l'ai déjà dit en public, mais également au Secrétaire général et aux chefs d'État et de gouvernement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, nous sommes prêts à accepter l'invitation du Secrétaire général, à participer aux pourparlers et à négocier une solution au problème dans les conditions fixées par la communauté internationale dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Les conditions ainsi fixées stipulent que Chypre doit être une république fédérale bicommunautaire et bizonale, dotée d'une souveraineté, d'une personnalité internationale, et d'une citoyenneté uniques et qu'un tel règlement doit exclure l'union, en totalité ou en partie, avec un autre pays, ou toute autre forme de partition ou de sécession.

Pour régler le problème de Chypre dans ces conditions, un partenariat s'impose, à mon avis, entre les deux communautés pour qu'un degré maximum d'auto-administration interne soit constitutionnellement conféré aux deux cantons, provinces ou États constitutifs. La constitution doit également prévoir la participation effective des deux communautés au Gouvernement fédéral. Fidèle au principe de l'égalité du statut politique des deux parties constitutives, elle doit leur conférer les mêmes droits, pouvoirs et fonctions pour ce qui est de leur auto-administration interne séparée. La constitution doit également assurer la participation effective des deux communautés au Gouvernement fédéral.

Cette fédération, qui adhérerait à l'Union européenne, s'épanouirait à l'intérieur et à l'extérieur, et jouirait d'une paix, d'une stabilité et d'une sécurité véritables, dans le respect du droit international et de la légalité. Elle serait supervisée par une force internationale autorisée par le Conseil de sécurité, dans les conditions fixées de sorte à octroyer à la force le droit d'intervenir, si elle estime qu'une communauté, par ses agissements illégaux, met en danger la sûreté de l'autre communauté ou essaye de nuire

à l'indépendance, à l'intégrité territoriale ou à la souveraineté de l'État fédéral ou de détruire les accords conclus.

J'ai déclaré que les deux communautés doivent tirer les enseignements des erreurs du passé et doivent s'efforcer de créer un avenir commun et prospère pour tous, au lieu de se raccrocher aux attitudes qui ont entraîné la tragédie qu'a connue l'île. Il faut donc impérativement que nous trouvions une solution juste, possible et viable, qui sauvegarde les droits de l'homme de chaque citoyen et panse les plaies du passé, tout en sécurisant les deux communautés en opérant le désarmement complet sous surveillance internationale.

Quant à nous, nous aborderons les négociations sur le problème de Chypre avec courage et souplesse, en partie parce que nous reconnaissons qu'il est dans l'intérêt de tous les Chypriotes de le régler, mais également parce que cela contribuera à la stabilité générale de la région tant souhaitée par la communauté internationale.

Je regrette que M. Denktash ait, paraît-il, refusé de répondre positivement à toute initiative de négociation avec moi, en ma qualité de représentant de la communauté chypriote grecque, sous prétexte que je suis également le Président de la République internationalement reconnue de Chypre.

À maintes reprises, je lui ai expliqué que je participe aux pourparlers non pas en ma qualité de Président de la République de Chypre, mais en ma qualité de représentant de la communauté chypriote grecque, parce que c'est aux deux communautés que les résolutions du Conseil de sécurité demandent de négocier, et non pas à l'État de la République de Chypre et à la communauté chypriote turque.

Cela m'attriste également de voir qu'il essaie d'esquiver les conditions imposées par la communauté internationale pour le règlement du problème de Chypre et qu'il a acceptées dans le cadre des accords de haut niveau qu'il a conclus avec le Secrétaire général des Nations Unies à deux reprises en faveur d'une fédération bicommunautaire et bizonale. Il essaie à présent de fixer de nouvelles conditions au règlement du problème, fondé sur deux États souverains séparés, et de les imposer en refusant de venir à la table des négociations tant que ses conditions ne sont pas acceptées.

Pour justifier ses conditions préalables, il avance l'argument selon lequel les termes «statut politique égal» dont il est question dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, doivent être interprétés de sorte que sa République turque de Chypre Nord sécessionniste soit reconnue, puisque la République de Chypre est bien internationalement reconnue, afin que les deux négociateurs aient un statut égal. Il oublie que, par sa résolution, le Conseil de sécurité a déploré que la partie turque ait déclaré un État séparé, et a demandé à tous ses membres de ne pas le reconnaître, demande qui a été respectée par tous, à l'exception de la Turquie, puissance occupante.

Les critères de règlement du problème de Chypre sont déjà établis. Ils figurent dans les résolutions pertinentes des Nations Unies. L'élément requis est la volonté politique des deux parties. Je puis assurer l'Assemblée que la partie chypriote grecque est prête à négocier de bonne foi afin qu'une République fédérale de Chypre bicommunautaire et bizonale puisse devenir réalité.

Je m'associe au Groupe des Huit, au Conseil de sécurité et à l'Union européenne pour demander à M. Denktash d'accepter de négocier sans préalable. Je crois sincèrement que dans le cadre des paramètres des résolutions du Conseil de sécurité, nous pouvons trouver une solution qui garantira les intérêts légitimes des deux communautés et instaurera la paix et la stabilité dans la partie orientale de la Méditerranée.

Je souhaite également réitérer mon invitation à la communauté chypriote turque pour se mobiliser avec nous dans le cadre de notre adhésion à l'Union européenne. Ce processus, qui est le plus grand acquis depuis la création de la République de Chypre, se poursuit avec succès. L'adhésion à l'Union européenne bénéficiera aux deux communautés.

Le problème de Chypre a souvent été décrit comme extrêmement complexe et insoluble. Je ne partage pas cet avis. Le problème de Chypre peut et sera réglé si la communauté internationale demande son règlement avec la détermination requise, dans le cadre des critères qu'elle a fixés.

Dans le cadre des efforts de règlement du problème de Chypre, et en tant que petit État Membre de l'Organisation, nous comptons sur l'appui de la communauté internationale et des Nations Unies. Nous considérons la Charte comme un symbole de justice et l'Organisation comme l'espoir d'un avenir meilleur.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Chypre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Olusegun Obasanjo, Président et commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Nigéria.

M. Olusegun Obasanjo, Président et commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président et commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Obasanjo (parle en anglais): Il y a un peu plus de deux décennies, j'ai pris la parole à l'Assemblée en tant que chef du Gouvernement militaire du Nigéria. Ma déclaration portait alors essentiellement sur la nécessité urgente de mettre fin au règne du colonialisme en Namibie et en Rhodésie — aujourd'hui Zimbabwe — et de démanteler le régime raciste de l'apartheid d'Afrique du Sud. Aujourd'hui, je suis très heureux, ainsi que ma délégation, qu'un éminent fils de la Namibie préside les affaires de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Monsieur le Président, ma délégation vous assure de sa pleine coopération et de tout son appui lors de votre présidence.

Je voudrais également transmettre à travers vous notre vive gratitude à votre prédécesseur. M. Didier Opertti, de l'Uruguay, pour la manière efficace et compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session.

Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa direction visionnaire et le travail de grande valeur réalisé par le Secrétariat sous son autorité.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue, au nom de mon pays et de ma délégation, à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga qui viennent de devenir membres de cette famille des nations. Je suis très fier d'être le dirigeant d'un Nigéria qui a réussi à assurer la transition démocratique après une quinzaine d'années de règne militaire. Je saisis cette occasion pour exprimer la vive gratitude de tous les Nigérians pour l'appui international et les encouragements qui se sont ajoutés à la détermination décisive des Nigérians pour reconstruire et transformer leur pays en démocratie vibrante.

Notre administration a suscité l'espoir des Nigérians et leurs aspirations sont tout aussi élevées. Nous connaissons l'importance des défis qui nous attendent. Mais nous sommes tout à fait déterminés à régler nos divers problèmes sociaux, économiques et politiques. Et grâce à Dieu, nous réussirons.

Depuis sa mise en place, il y a quatre mois, notre administration a établi une structure institutionnelle en vue de réconcilier des intérêts et groupes concurrents dans notre société. Nos institutions démocratiques fonctionnent efficacement dans le cadre du système d'équilibre des pouvoirs, consacré dans notre Constitution. En outre, nous avons opté pour une politique de non-exclusion dans toutes nos nominations politiques. Ainsi, au sein de notre gouvernement, tous les partis politiques agréés sont représentés, écartant ainsi la pratique néfaste qui veut que le gagnant prend tout.

Notre administration a initié des politiques destinées à revitaliser l'économie en vue de créer un environnement propice aux investissements et à la croissance économique. Nous avons également mis en place un cadre juridique adéquat pour la protection des investissements étrangers et le rapatriement des profits légitimes.

D'autres mesures que nous avons prises comprennent une campagne vigoureuse contre la corruption, la promotion de la transparence et de l'obligation redditionnelle dans les affaires publiques, l'abolition des décrets et règlements entravant les investissements étrangers, la création de possibilités d'emploi et d'épargne pour l'investissement national, et la privatisation des grandes entreprises d'État telles que celles des secteurs de l'électricité et des télécommunications, une législation et d'autres mesures destinées à corriger des cas de négligence évidents et d'injustice à l'égard de minorités ethniques, notamment dans les zones de production de pétrole de la région du delta du Niger, et à traiter des problèmes de l'environnement, des enquêtes sur les violations passées des droits de l'homme en vue de protéger les libertés fondamentales, et le renforcement de la capacité des organismes d'application de la loi à promouvoir l'ordre public et la sécurité, et à s'attaquer plus efficacement au problème du trafic de stupéfiants.

L'Afrique est effectivement fière et heureuse de voir que la fin de ce siècle coïncide avec l'élimination totale du colonialisme et la double menace du racisme institutionnalisé dans la partie australe de notre continent. L'Organisation des Nations Unies mérite nos vives félicitations pour le rôle fondamental qu'elle a joué dans ce processus.

Je voudrais également rendre hommage aux milliers de personnes qui ont perdu la vie dans la lutte pour la liberté, nous permettant ainsi aujourd'hui, à nous qui sommes vivants, de dire avec fierté que nous avons entre nos mains le destin de notre continent. Un destin, toutefois, qui suppose des tâches monumentales dans le cadre de nos efforts pour améliorer la qualité de la vie sur notre continent. Nous devons tenter de réduire la pauvreté écrasante et l'absence de biens matériels qui a été pendant si longtemps un trait inséparable de notre liberté politique.

Alors que nous sommes à l'aube du nouveau millénaire, la caractéristique principale de notre monde de plus en plus interdépendant est la mondialisation accélérée et la libéralisation de la production, du commerce, des investissements et des marchés financiers.

Mais pour nous, dans le monde en développement, la réalité d'aujourd'hui est bien différente. La mondialisation, dans ses différentes manifestations, apparaît déjà entretenir des rapports difficiles avec les impératifs du développement.

Il est assez tragique de voir que l'Afrique, la moins développée de toutes les régions et la moins à même d'absorber les chocs extérieurs, a dû supporter le poids des effets négatifs de la mondialisation de l'économie mondiale. De sombres statistiques démontrent que la marginalisation bien connue du continent africain s'est transformée en un décrochage de la scène mondiale.

Depuis 1992, la part des exportations et des importations de l'Afrique dans le commerce mondial est tombée de 4 à 2 %. Le développement de l'Afrique est actuellement paralysé par le fardeau de la dette, qui représente environ 300 milliards de dollars. Le continent connaît une compression des importations, une faible productivité et une faible production. Les industries qui fonctionnent encore le font en moyenne à moins de 30 % de leur capacité installée. La part de l'Afrique dans le total de l'apport de l'investissement étranger direct vers les pays en développement est tombée de 11 % dans les années 80 à moins de 5 % dans la seconde moitié des années 90 et en 1997, au taux minuscule de 1,2 % des courants mondiaux de l'investissement étranger direct.

Cette tendance se poursuit indépendamment des efforts déployés par les pays africains pour mettre en place des réformes économiques de grande portée et maintenir une stabilité macro-économique, notamment en introduisant un climat d'investissement plus ouvert et plus favorable aux entreprises ainsi que des dispositions visant à encourager l'investissement étranger.

Dans cette recherche d'une gestion meilleure et plus équitable de l'économie mondialisée, il nous faut maintenant projeter un rayon de lumière sur l'évolution peu satisfaisante du système commercial multilatéral. En participant au très important Cycle d'Uruguay sur les négociations commerciales multilatérales qui a introduit le nouveau système commercial, fondé sur de nouvelles règles, le monde en développement avait espéré que le nouveau régime commercial améliorerait leurs perspectives d'échanges, faciliterait leur intégration réelle dans l'économie mondiale et mettrait fin à leur marginalisation face au système commercial mondial.

Malheureusement, la grande majorité des pays en développement, surtout en Afrique, n'a pas été en mesure jusqu'à présent de recueillir les fruits de leur participation à l'Organisation mondiale du commerce. Les perspectives commerciales de l'Afrique continuent d'être limitées par la non-application des dispositions spéciales et différentielles en faveur des pays en développement et par les mesures de plus en plus protectionnistes qui sont imposées à l'encontre de leurs produits d'exportation. En outre, le manque d'assistance technique et financière qui aurait permis aux pays en développement de tirer profit des actuelles possibilités limitées d'accès au marché, continue d'aggraver la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Sans aucun doute, le plus grand obstacle monétaire et financier auquel font face les pays en développement est la dette chronique qui pèse sur eux. Selon les chiffres de l'ONU, la dette totale de tous les pays en développement s'élevait à 567 milliards de dollars en 1980 et à 1 400 milliards en 1992. Au cours de ces 12 années, ces pays ont effectué des paiements au service de la dette étrangère équivalant à 1 600 milliards de dollars. Aujourd'hui, sur les 41 pays que la Banque mondiale définit comme des pays pauvres très endettés, 33 sont des pays africains, un groupe qui d'après certains mérite largement de constituer une catégorie particulière, celle des pays surendettés à faible revenu. Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, chaque homme, femme et enfant a une dette de 357 dollars. Il s'agit d'un continent où des millions de personnes vivent dans la misère et ne gagnent que 100 dollars environ par an soit 27 cents par jour. Certains pays africains dépensent aujourd'hui quatre fois plus pour le service de la dette que dans des domaines comme l'éducation ou la santé. Certains pays dépensent jusqu'à 40 % de leur budget national au service de la dette. En outre, selon des estimations fiables, pour chaque dollar donné à l'aide publique au développement, trois dollars reviennent aux pays riches sous forme de paiement de la dette.

J'ai le courage d'affirmer que demander l'allégement de la dette des pays en développement, ce n'est pas implorer la charité, mais évoquer une question urgente de justice sociale et économique. Il faut s'y attaquer si l'on souhaite que la paix et la stabilité règnent au XXIe siècle. Nous proposons en conséquence ce qui suit : un effacement total de la dette, et non pas seulement une réduction ou un rééchelonnement du service de la dette. Les critères d'admission au bénéfice des mesures prises devraient être limités aux dettes irrécouvrables qui, pour l'Afrique, représentent la plus grande part de l'actuel encours de la dette de 300 milliards de dollars. La remise de la dette ne devrait pas dépendre des conditions institutionnelles très dures fixés par les programmes d'ajustement structurel. Les deux parties à la négociation devraient s'attacher à ce que les prêteurs et les emprunteurs assument des responsabilités conjointes pour ce qui est des dettes contractées dans des conditions moralement indéfendables au départ. L'annulation de la dette devrait profiter au gros de la population.

Les Nigérians sont en droit d'attendre que la démocratie améliore sensiblement leur vie quotidienne. Il n'en demeure pas moins que notre gouvernement estime que répondre à ces aspirations est pratiquement impossible sans une réduction importante du fardeau de notre dette, en particulier lorsque nous demandons à ces mêmes nationaux de faire des sacrifices qu'imposent implicitement les dernières mesures prises en vue d'une gestion avisée de notre économie nationale.

Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur la question connexe de la fuite illégale de capitaux d'Afrique. C'est un secret connu de tous que des régimes corrompus et des individus dépourvus de patriotisme, travaillant en collaboration avec des partenaires étrangers, ont fait sortir illégalement du continent une grande partie de la richesse de l'Afrique. Le Nigéria et de nombreux pays africains seraient en mesure de rembourser une partie importante de leur dette si seulement ils pouvaient récupérer une partie des capitaux qui ont été dissimulés illégalement à l'étranger. Nous estimons qu'il est aujourd'hui temps de s'attaquer collectivement à cette question.

À cet égard, le Nigéria demande à ce que la communauté internationale déploie un effort concerté au moyen d'une convention internationale pour rapatrier en Afrique et dans le monde en développement tous les capitaux transférés illégalement hors de ces pays. Un tel accord ou convention international est juridiquement faisable et moralement durable. Elle contraindrait les banques qui ont participé aux transferts à révéler la source des comptes illégaux dont elles sont dépositaires, à les rapatrier vers les pays dont ils sont la propriété légitime et à soumettre les parties coupables à la pleine rigueur du droit national et international.

C'est le coeur lourd que je soulève la question de la pandémie du VIH/sida sur l'ensemble de l'Afrique. Notre continent porte pour l'essentiel le fardeau de cette terrible maladie qui tue aujourd'hui environ 2 millions d'Africains par an, dépassant ainsi officiellement le paludisme en tant que problème de santé prioritaire de l'Afrique. Cette situation est d'autant plus effrayante qu'elle laisse 6 millions d'orphelins dans l'Afrique orientale et australe. En Afrique de l'Ouest, la maladie se répand tout aussi rapidement. À la différence du paludisme que l'on trouve dans des régions bien déterminées, le VIH/sida ne connaît ni frontières climatiques ni frontières régionales. La coopération mondiale est essentielle si nous souhaitons nous attaquer à ce fléau avec succès.

L'une des tâches urgentes auxquelles sont aujourd'hui confrontés le Nigéria et l'Afrique est le règlement de nombreux conflits qui sévissent sur le continent. Aujourd'hui, près de 19 pays subsahariens sont aux prises avec des conflits armés. Il n'est pas nécessaire de décrire ici les conséquences négatives de ces conflits qui ont un effet destructeur sur la population, la société, l'économie et l'environnement. Le Nigéria, et en réalité l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a consacré d'énormes ressources humaines, matérielles, politiques et diplomatiques à résoudre ces crises dans la sous-région, à commencer par le Libéria, et ensuite la Sierra Leone et la Guinée-Bissau. De même, des efforts sont menés en République démocratique du Congo et en Angola en vue d'un règlement pacifique de leur conflit.

Par ailleurs, au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu à Alger et à l'appel pressant de la délégation nigériane, les dirigeant africains ont accepté de proclamer l'année prochaine Année de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Par cette déclaration, nous nous sommes engagés à faire de l'an 2000 l'année au cours de laquelle les Africains conjugueront tous leurs efforts en vue d'éliminer réellement les conflits armés sur leur conti-

nent. Nous espérons prendre appui sur le nouvel élan en faveur de la paix consécutif aux initiatives naissantes de paix au Congo, en Sierra Leone, en Érythrée, en Éthiopie et en Angola.

Nous nous sommes également mis d'accord sur la nécessité impérieuse de faire respecter les gouvernements et les dirigeants africains des normes minimales de décence et de comportement minima. La période est révolue où l'OUA se détournait des excès et abus de pouvoir des gouvernements des pays membres. Les changements de gouvernement intervenus par la force et non démocratiques ne seront plus passés sous silence ou tolérés. Nous comptons condamner dans des termes catégoriques toute violation de ces normes et bannir leurs auteurs. Notre devoir et notre responsabilité morale est de traiter nos nationaux de façon décente et humaine.

Mon pays a toujours cru qu'une menace à la paix et à la sécurité internationales, de quelque point de la planète qu'elle surgisse, devait être considérée comme une menace à la paix et à la sécurité du monde entier. Alors que le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure la responsabilité principale du Conseil de sécurité, les dispositions de la Charte relatives au rôle complémentaire des groupes régionaux et sous-régionaux se sont avérées être également essentielles pour le maintien de la paix au niveau régional et mondial. La création du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest démontre sans équivoque notre attachement à la paix sous-régionale. Comme l'attestent les faits, l'ECOMOG a réussi à mettre fin à la guerre au Libéria en 1997, en réinstallant au pouvoir le Président de la Sierra Leone élu démocratiquement en 1998, et a également favorisé l'Accord de paix actuel pour la Sierra Leone signé en juillet 1999, à Lomé (Togo).

Le moment est désormais venu pour le Conseil de sécurité d'assumer toutes ses responsabilités, en particulier en Sierra Leone et dans d'autres points de conflit ouvert en Afrique. Pendant trop longtemps, le lourd soin de préserver la paix et la sécurité internationales en Afrique de l'Ouest a été laissé exclusivement à quelques États de notre sousrégion. La non-application de l'Accord de paix et le fardeau continu que la Sierra Leone fait peser sur le Nigéria épuisent de façon inacceptable les ressources financières de mon pays. Pour que notre économie puisse décoller, il faut que cette saignée cesse. L'ONU doit apporter un appui logistique et financier plus important afin d'aider les activités régionales de maintien et de consolidation de la paix et doit améliorer sans discrimination le bien-être des réfugiés du monde entier.

Ma délégation estime que l'objectif de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été d'imposer la démocratie et le changement à ses membres et de réaliser d'autre part peu ou point de progrès dans la démocratisation de ses propres organes, comme par exemple le Conseil de sécurité. En conséquence, ma délégation demande instamment à l'Assemblée générale, au cours de cette session, de mener à bien ses délibérations et d'aboutir à un accord sur les modalités de réforme et d'élargissement du Conseil de sécurité afin de permettre à l'Assemblée du millénaire de les adopter l'année prochaine — et non à une date ultérieure.

Comment l'ONU peut-elle continuer de maintenir et justifier une situation dans laquelle l'Afrique est le seul continent à ne pas disposer d'un siège permanent au Conseil de sécurité? Afin d'encourager la réforme et la démocratisation du Conseil de sécurité, l'Afrique, avec 53 États Membres, devrait se voir accorder au moins deux sièges permanents — ce qui serait en proportion non seulement de la taille et de la population du continent, mais aussi de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je souhaite réaffirmer notre conviction que l'ONU est l'organe le plus universel jamais conçu pour résoudre de manière collective les problèmes communs de l'humanité. Notre Organisation a parcouru un long chemin depuis sa création, il y a 54 ans. Même si elle a été créée dans à une époque différente et dans des circonstances bien différentes et en dépit des nombreuses contraintes pesant sur elle, l'ONU a toujours cherché à s'adapter aux changements survenus dans l'arène politique internationale. Elle a été en mesure d'y parvenir jusqu'à un certain point, mais elle demeure une institution dont les méthodes de travail, les procédures et la structure administrative sont devenues à maints égards dépassées.

Pourtant le monde que nous connaissons aujourd'hui serait inconcevable sans l'ONU. Car l'ONU est devenu un symbole d'espoir en un avenir meilleur et plus sûr pour beaucoup d'entre nous, notamment dans les régions en développement du monde. En fait, même si une majorité de nos pays n'ont pas été en mesure de devenir membres de l'Organisation lors de sa création, nous sommes aujourd'hui ses plus fervents défenseurs des idéaux qu'elles représentent. Nous croyons en une famille des nations et, au sein de cette famille, les membres forts ont la responsabilité de protéger et de renforcer les membres faibles.

À la fin du XXe siècle et à l'avènement du troisième millénaire, il est nécessaire de faire le bilan et d'évaluer correctement l'application des résolutions antérieures émanant en particulier des grands sommets et conférences mondiales qui se sont déroulés au cours de cette décennie. Un tel effort nous rapprochera de la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation. À cet égard, faisant face à l'Assemblée, je promets que le Nigéria continuera à contribuer aux idéaux de la Charte des Nations Unies et à s'engager en leur faveur.

Le Président (parle en l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco.

S. A. S le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.

Le Président (parle en anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. S le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince héréditaire Albert : Je tiens en premier lieu, Monsieur le Président, à vous féliciter très vivement de votre brillante élection et à vous assurer que vous trouverez auprès de la délégation monégasque et de moi-même la plus entière coopération pour vous aider à mener à bien votre haute mission. Votre rôle dans le combat exemplaire pour l'indépendance de votre pays et la dignité du peuple namibien représente un symbole auquel nous sommes particulièrement sensibles.

Je voudrais également remercier les membres de l'Assemblée générale qui ont bien voulu confier à mon pays l'une des vice-présidences de cette cinquante-quatrième session, alors même que Monaco célèbre, cette année, le cinquantième anniversaire de l'avènement de son S. A. S. le Prince Rainier III — mon père. Je puis vous assurer que

la délégation monégasque s'efforcera d'être digne de cette marque de confiance et d'agir étroitement avec les autres membres du Bureau — que je félicite de leur élection — et de l'Assemblée générale, pour que cette session, la dernière du siècle, aboutisse à des résultats effectifs, concrets et tangibles.

Je saisis cette occasion pour remercier S. E. M. Didier Opertti, Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, pour son dévouement, sa disponibilité, de même que pour sa compétence et la diplomatie avec lesquelles il a conduit nos travaux.

Je voudrais également féliciter et souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux États Membres de l'Organisation — la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Le Gouvernement et le peuple monégasques sont particulièrement heureux de saluer ces trois pays du Pacifique avec lesquels ils partagent nombre de préoccupations en matière de protection des océans et des mers en les assurant de leur volonté d'établir et de développer la plus fructueuse et la plus confiante collaboration avec eux.

Je voudrais enfin très sincèrement partager la satisfaction que beaucoup ont déjà exprimée depuis cette tribune à propos de la reprise du processus de paix au Moyen-Orient et des immenses espoirs qu'il suscite.

Depuis le débat général de notre précédente session, de nombreux et douloureux événements se sont déroulés, dont certains auront de lourdes conséquences pendant plusieurs années encore. Le conflit du Kosovo avec les milliers de réfugiés et les grandes souffrances qu'il a engendrés est parmi les plus marquants. L'ensemble du système des Nations Unies s'est mobilisé, comme jamais sans doute il ne l'avait fait auparavant, pour rassembler les ressources nécessaires en vue de venir en aide aux populations à la dérive. L'intervention armée menée au nom de la défense du principe d'humanité et des droits de l'homme, et le rôle déterminant du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye apparaissent comme précurseurs d'un renforcement de la volonté de la communauté internationale de faire respecter les valeurs fondamentales de justice et de dignité humaine qui ont inspiré la Charte de San Francisco.

Nos encouragements les plus sincères s'adressent à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo qui s'applique à mettre en oeuvre, en dépit des graves difficultés rencontrées, les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous souhaitons aux femmes et aux hommes chargés du noble mandat d'assurer la sécurité, d'éteindre les haines et de rétablir les relations de bon voisinage entre les communautés, beaucoup de courage, de persévérance et de réussite.

Je voudrais également souligner le rôle crucial joué par les Nations Unies dans le déroulement du scrutin d'autodétermination au Timor oriental et dans l'opération de sauvegarde que l'Organisation vient de lancer pour venir au secours des populations civiles. Nous suivons l'évolution de la situation avec la plus extrême attention en souhaitant que la mise en oeuvre de la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité se réalise sans obstacle et sans délai.

Il convient à ce sujet de rappeler le débat très instructif que le Conseil de sécurité a consacré, le 12 février, à la protection des civils touchés par les conflits armés au cours duquel furent longuement évoqués les conflits internes plus nombreux, de nos jours, que ceux entre États. Il a été rappelé que ces conflits relèvent des Conventions de Genève de 1949, dont nous venons de commémorer le cinquantième anniversaire, et notamment des dispositions de la quatrième Convention dont l'article 3, commun aux quatre instruments, impose des règles de conduite que doivent appliquer les Hautes Parties contractantes quelles que soient les circonstances et la nature du conflit. Y sont impérativement prohibées les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle et morale, sous toutes leurs formes, ainsi que les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans jugement préalable ni les garanties judiciaires indispensables.

Les 16 et 17 septembre derniers, un nouveau débat s'est déroulé au Conseil de sécurité sur le même thème et a heureusement abouti à l'adoption de la résolution 1265 (1999) très exigeante à la fois pour les États et la communauté internationale. Elle souligne notamment qu'il incombe aux États de mettre fin à l'impunité et de poursuivre les personnes qui sont responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations graves du droit international humanitaire. La Principauté de Monaco fait siennes sans réserve ces recommandations qu'elle considère de la plus haute importance.

Pour mieux prévenir les crimes de guerre et ceux contre l'humanité, nous fondons un très grand espoir dans l'établissement de la Cour pénale internationale, dont le Statut a été adopté l'an dernier et dont la Principauté de Monaco a été un des premiers signataires.

Au Kosovo, au Timor oriental comme dans les conflits souvent oubliés ou méconnus qui se déroulent surtout en terre africaine, ce sont les êtres les plus faibles et les plus vulnérables, en particulier les enfants, qui pâtissent le plus. Alors que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant aura 10 ans, le 20 novembre prochain, il nous appartient plus que jamais de veiller à ce que les enfants, en temps de paix comme en temps de guerre, bénéficient de la plus stricte protection contre toutes les formes de violence et d'assujettissement. Après la déclaration présidentielle de juin 1998, la résolution 1261 (1999), adoptée le 25 août dernier par le Conseil de sécurité devrait représenter, nous l'espérons tous, une contribution décisive à la solution du douloureux problème posé par le sort des enfants en période de conflits armés.

Mon pays, très engagé à ce titre, abrite le siège de plusieurs organisations internationales non gouvernementales consacrées à la protection de l'enfance. Ces associations collaborent concrètement avec les organisations spécialisées de l'ONU. Pour sa part, l'État monégasque contribue activement et régulièrement aux actions menées pour améliorer le sort des enfants les plus déshérités.

Si la personne de l'enfant réclame protection celle de la femme mérite également de la part de notre communauté internationale la plus grande attention. Beaucoup de discriminations, d'injustices voire de sévices, au nombre desquels les mutilations génitales, sources de tant de douleurs et d'humiliations, sont encore trop tolérés. Ils représentent autant d'obstacles à son épanouissement. Dans un rapport récemment présenté à la Sous-Commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme, une organisation non gouvernementale connue pour sa compétence et sa rigueur a dénoncé les traitements inadmissibles que subissaient encore, dans de nombreux pays, les femmes, jeunes filles, épouses ou mères. Je voudrais souligner, à cet égard tout l'intérêt qu'a constitué à nos yeux le débat de haut niveau que le Conseil économique et social a consacré, en juillet dernier, au rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté, en mettant un accent particulier sur la promotion de la femme.

L'accès des femmes à l'emploi, mais également à l'éducation et à la formation professionnelle a été très largement encouragé. Il est une des préoccupations du Gouvernement princier qui y répond par des mesures concrètes dans le domaine social et éducatif. Le respect de l'égalité entre femmes et hommes, dans la vie courante, mais aussi dans le déroulement des carrières professionnelles, publiques comme privées, est essentiel pour améliorer la situation des femmes et lutter contre la précarité et la pauvreté

qui souvent les affectent beaucoup plus que les hommes. Nous en sommes parfaitement conscients. Une participation substantielle des femmes aux responsabilités politiques ainsi qu'aux décisions économiques peut aussi contribuer à assurer davantage de justice sociale, tout en apportant à l'économie de nouveaux élans et de précieux équilibres. Les autorités de mon pays en sont convaincues et s'emploient à aménager et à compléter la législation monégasque afin de la rendre, en tous points, conforme à la lettre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin qu'à très brève échéance Monaco puisse être partie a ce texte essentiel.

L'économie actuelle, en raison de sa complexité et de sa mondialisation devenue irréversible, impose, plus que jamais, de meilleurs équilibres au niveau national comme au niveau international. Les inégalités existantes, quelle que soit leur origine, doivent impérativement se réduire afin que le fossé dangereux qui sépare les pays industrialisés de ceux particulièrement défavorisés ne se creuse davantage. C'est un des constats que les ministres de l'économie et des finances des 44 États et gouvernements, membres de l'Organisation internationale de la francophonie, ont pu faire à Monaco, les 14 et 15 avril derniers, à l'occasion de la première réunion qui les a rassemblés.

Ces personnalités, comme celles réunies à Genève, en juillet, à l'occasion de la session de fond du Conseil économique et social, ont reconnu qu'une mondialisation mal maîtrisée risquait d'avoir de graves conséquences pour l'avenir des nations. L'accroissement des échanges commerciaux et des investissements ainsi que les politiques de libéralisation, moteurs certains de croissance, n'ont pas encore permis à tous de bénéficier d'un développement significatif. Le risque de voir certaines d'entre elles exclues des progrès et des bénéfices des grands courants de l'économie mondiale, avec toutes les conséquences graves qu'un tel phénomène peut entraîner, réclame la plus grande vigilance.

Conscients de ce danger et de la dégradation des relations internationales qu'il peut entraîner, les ministres de l'économie et des finances des pays francophones, réunis à Monaco, ont reconnu la nécessité de mieux contrôler les conséquences humaines et sociales des processus économiques en cours, y compris des politiques d'ajustement structurel. Ils ont souligné l'importance de maintenir, voire de renforcer, l'aide publique au développement, tout en encourageant par des mesures appropriées les investissements privés. Ils se sont montrés, enfin, extrêmement préoccupés par le poids insupportable que représente l'endettement

extérieur de nombreux pays. Le Gouvernement monégasque partage cette grave préoccupation.

La Déclaration de Monaco, proclamée au terme de leurs travaux par les ministres de l'économie et des finances des pays francophones, rappelle, avec solennité, le lien fondamental qui existe entre le développement économique, la démocratie et la bonne gouvernance. Soulignant l'importance des prochaines négociations commerciales multilatérales, cette déclaration mentionne la vocation de l'Organisation mondiale du commerce à accueillir en son sein tous les membres de la communauté internationale, de même que l'importance d'améliorer le système commercial international pour qu'il contribue davantage au développement durable et aux attentes réelles des populations. Elle invite, en outre, la communauté financière mondiale à maintenir son aide au développement, qu'il s'agisse d'apports publics ou d'investissements privés.

La Principauté de Monaco, qui a organisé, avec l'A-gence intergouvernementale de la francophonie, cette première rencontre, s'est engagée, quant à elle, à contribuer activement à la mise en oeuvre de la Déclaration de Monaco et à faciliter la création d'un centre permanent francophone de recueil et d'échange d'informations économiques dont le récent sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, qui s'est déroulé à Moncton (Canada) du 3 au 5 septembre, a décidé d'entériner l'installation en terre monégasque.

Appuyée par un grand nombre de personnalités, la campagne Jubilé 2000, en faveur de l'annulation de l'endettement difficilement remboursable des pays les plus pauvres, fait l'objet d'un large soutien. Elle nous semble, sous réserve de certains accommodements, mériter le plus grand intérêt, ne serait ce que pour permettre aux pays en grande difficulté de reprendre leur marche, sans entrave, vers le développement. Les autorités monégasques apprécient, et à juste titre, la décision des chefs d'État et de gouvernement des sept grands pays industrialisés et de la Russie, prise à Cologne (Allemagne) en juin dernier, de réduire de manière significative la dette extérieure d'une quarantaine de ces pays.

Avant de mettre un terme à mes propos, en réaffirmant la volonté sans faille de l'État monégasque de respecter ses obligations internationales ainsi que son attachement très fort aux valeurs des droits de l'homme et aux principes humanitaires, je souhaiterais rappeler combien les plus hautes autorités de mon pays sont attentives aux progrès réalisés dans le domaine du désarmement. La limitation et la réduction des armes nucléaires représentent une préoccu-

pation constante du Gouvernement princier. La ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — qui a été prorogé en 1995, à notre grande satisfaction, pour une durée indéterminée — doit, à notre sens, être encouragée de même que doit l'être l'application sans faille du système de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont Monaco s'honore d'être le siège depuis 1986 de son remarquable laboratoire international de l'environnement marin.

La Conférence de l'an 2000 des Parties au TNP sera déterminante. Mon pays tient, à cet égard, à exprimer toute son estime aux États, dont certains lui sont très proches, qui ont entrepris, au prix de lourds sacrifices, le démantèlement d'une partie de leur armement nucléaire en veillant, avec soin, au traitement des matières fissiles qui en sont extraites. Il partage par ailleurs, et sans réserve, la position des gouvernements favorables à l'élaboration et à l'adoption de normes internationales visant à interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes et des explosifs nucléaires.

Si le Gouvernement princier considère que les contrôles destinés à prévenir les transferts de matières et d'équipements pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires doivent être renforcés, il est, en revanche, très favorable à l'amélioration de la coopération internationale aux fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, avec, bien entendu, toutes les précautions qui s'imposent en matière de protection de l'environnement.

La Principauté de Monaco espère très vivement la cessation rapide de tous les essais d'armes nucléaires, armes dont les dangers pour l'humanité ont été si souvent et très justement dénoncés. L'adhésion de l'ensemble des puissances au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que le Prince souverain, mon père, a ratifié le 20 novembre dernier, représenterait, nous en sommes persuadés, un pas majeur en vue de la limitation de cette arme effroyable de destruction massive. La Principauté, Partie à ce traité très important, souhaite davantage d'engagement en sa faveur. Elle se félicite, parallèlement, de l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires librement conclues sur la base d'arrangements entre États dans différentes régions du monde, en espérant que le renforcement de la confiance et de la sécurité internationales entraînera, à terme, leur élargissement.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'intérêt très vif que la Principauté de Monaco porte à la mise en oeuvre de la Convention de Paris de 1993 — dont elle est Partie depuis le 1er juin 1995 — sur l'interdiction de la mise au point, de

la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, de même qu'à l'application de la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, dont l'instrument d'adhésion a été déposé le 30 avril 1999.

Mon pays se félicite des mesures décidées à Maputo (Mozambique), en mai dernier, à l'occasion de la première Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, convention rendue exécutoire à Monaco, le 15 mars dernier.

Engagé dès son origine dans le combat mené contre ces engins meurtriers et qui affectent au premier chef les populations civiles, surtout les personnes âgées, les femmes et les enfants, Monaco a signé et rapidement ratifié cet instrument. Mon pays est bien décidé à poursuivre ses efforts pour contribuer à l'élimination définitive de ces armes.

En signant le 12 novembre 1998, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, la Principauté de Monaco a voulu clairement manifester, par un engagement formel, sa position dans ce domaine. Elle tient par ma voix, à la confirmer aujourd'hui devant l'Assemblée en condamnant une nouvelle fois toutes les formes prises par le terrorisme qui frappe aveuglément et sans répit de trop nombreux innocents, comme on a pu le constater encore récemment.

Il convient, dans cet esprit, de rendre un hommage exceptionnel à la Mission des Nations Unies au Timor oriental pour son rôle et le courage manifesté par ses agents et notamment les membres du personnel international restés sur place en dépit des lourdes menaces dont ils font l'objet.

Je tiens, à ce propos, à renouveler avec force, la totale solidarité qui nous lie aux fonctionnaires de l'ONU dont certains, au cours de cette année, ont perdu la vie, ont été blessés ou ont subi des violences et de graves exactions. Monaco, qui est parmi les premiers États à avoir ratifié la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé ne peut que très vivement déplorer et condamner sans réserve les actes inadmissibles d'agression et d'intimidation dont ils peuvent être victimes.

Nous tenons à exprimer à cette occasion, au premier d'entre eux, le Secrétaire général, toute notre estime pour l'action qu'il mène à la tête de l'Organisation, en particulier pendant les périodes de crise et dans les circonstances ex-

trêmement difficiles auxquelles elle est régulièrement confrontée.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Prince héréditaire de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté de la tribune.

Le Président (parle en anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander aux représentants de bien vouloir se déplacer sans faire de bruit après chaque intervention lorsqu'ils sortent et qu'ils entrent dans la salle de l'Assemblée générale afin de ne pas déranger l'orateur qui a la parole. Je compte sur votre coopération pour assurer l'ordre dans la salle afin de respecter le caractère solennel des délibérations des Membres de l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. Lloyd Axworthy.

M. Axworthy (Canada) (parle en anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Les Canadiens sont fiers de vous avoir accompagné, ainsi que vos concitoyens, tout au long du cheminement au terme duquel vous vous êtes joints à la communauté des nations.

Au nom du Canada, permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

(L'orateur poursuit en français)

Monsieur le Président, votre élection rend hommage à votre sagesse et à votre dévouement à l'égard des Nations Unies, je suis convaincu que vous mènerez à bien les travaux pour lesquels nous sommes réunis ici, au nom des peuples du monde entier.

(L'orateur reprend en anglais)

Car c'est bien au nom des peuples que nos prédécesseurs ont fondé les Nations Unies et ont posé les jalons de son action, nous, peuples des Nations Unies, et non pas les États-nations, les ministres, les ambassadeurs et le Secrétariat. C'est pourquoi il convient de se rappeler ces lignes de la Charte des Nations Unies: «Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ... à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice ... à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, ... avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins...»

Ces mots sont empreints de noblesse, ces buts font l'unanimité, cependant, correspondent-ils toujours à la réalité ou faut-il leur trouver une nouvelle orientation et réaffirmer notre engagement?

Comment les peuples mesureraient-ils l'oeuvre accomplie jusque là par l'ONU et jugeraient-ils la situation sur la scène internationale alors que, l'an dernier seulement nous avons assisté à une campagne de nettoyage ethnique brutale au Kosovo, alors que des innocents ont été massacrés et mutilés en Sierra Leone, en Angola, dans les deux Congos ainsi qu'au Soudan, alors que nous avons assisté à la répression cruelle de l'entente prévoyant l'indépendance du Timor oriental, alors que les enlèvements et le terrorisme sévissent dans presque toutes les régions du monde, alors que les trafiquants de drogue et les criminels exercent une influence croissante, alors que nous assistons au retour des marchands d'esclaves et à l'émergence de nouveaux seigneurs de la guerre modernes qui, poussés par l'appât du gain, brutalisent et exploitent les populations, alors que nous subissons les conséquences négatives de la mondialisation, alors que les échanges mondiaux créent une nouvelle richesse, mais que celle-ci est mal distribuée, alors que des enfants sans défense sont recrutés par les forces armées ou vendus par l'intermédiaire d'Internet pour ensuite être exploités, alors que la dégradation de l'environnement inflige un fardeau considérable aux plus démunis qui ont moins de force pour le supporter?

À l'aube du nouveau millénaire, ces problèmes et une multitude d'autres menaces directes sur les gens façonnent la physionomie du monde. Si nous, peuples des Nations Unies, avions le loisir de repenser le Préambule de la Charte, nous pourrions très bien proclamer notre détermination à protéger les générations existantes contre les risques émergents graves pour la sécurité des personnes et des familles.

Certes, une autre façon d'envisager les choses laisse entrevoir une lueur d'espoir. Nous pourrions souligner avec une certaine satisfaction que, grâce aux efforts conjugués des gens par delà les frontières, la réponse à ces nouvelles menaces pour la sécurité humaine donne lieu à un nouveau sentiment d'accomplissement.

À l'heure actuelle, 86 pays ont ratifié la Convention d'interdiction des mines antipersonnel, inaugurant un régime juridique et un plan d'action qui sauveront des milliers de vies.

L'an dernier, au terme d'un travail de collaboration, 120 pays ont voté pour la création d'une Cour pénale internationale qui permettra d'inculper des individus de crimes contre l'humanité.

Au chapitre des conflits, les Nations Unies s'emploient à reconstruire le territoire dévasté du Kosovo dans le prolongement d'une intervention humanitaire sans précédent. Au Timor oriental, les soldats de la paix rétablissent l'ordre troublé depuis longtemps.

C'est ainsi que les peuples n'ont pas abdiqué face à l'anarchie, aux bouleversements et à la misère qui accablent notre monde; ils recherchent toujours dans cette instance la coopération et le ralliement à une action concertée.

(L'orateur poursuit en français)

Cependant, ce n'est pas là tâche facile, car beaucoup oublient qu'ils sont au service de nous tous, des peuples du monde, et non au service de l'intérêt de leur pays en particulier. Ils sont encore trop nombreux à protéger leurs prérogatives, à participer à des jeux de pouvoir exclusifs ou à refuser de payer leurs dettes. Dans ces conditions, notre institution ne peut pas progresser sur la voie de notre mieux-être collectif.

Il est difficile de faire avancer une stratégie pour assurer la sécurité des personnes lorsque d'aucuns s'y opposent pour sauvegarder à tout prix la souveraineté de l'État. Certes, la souveraineté de l'État demeure un principe fondamental de la paix et de la sécurité. Cependant, elle n'a rien d'absolu et ne peut servir à occulter les violations les plus graves des droits de la personne et des libertés fondamentales.

Il est grand temps que les peuples représentés au sein de l'Assemblée entament une nouvelle réflexion sur leur influence, et fassent entendre leur voix.

(L'orateur reprend en anglais)

De nouveaux jalons ont été posés. La semaine dernière, le Secrétaire général a déposé un rapport sur la protec-

tion des civils touchés par les conflits armés (S/1999/957). Il y décrit bon nombre des enjeux actuels et présente 40 recommandations auxquelles il convient de donner suite.

Le fardeau le plus lourd revient au Conseil de sécurité. La recherche de la paix dans le monde touche de plus en plus la sécurité des personnes, d'autant que les conflits modernes font un nombre démesuré de victimes parmi les civils. Dans le monde où nous vivons, la protection des personnes doit être une préoccupation centrale du Conseil. Elle doit servir de principe à notre action commune dans l'avenir, et de moteur à nos efforts pour prévenir les conflits, maintenir la paix, appliquer les sanctions et répondre à la volonté collective des Nations Unies.

Ce n'ira pas sans heurts, toutefois. Il est légitime de s'interroger sur les objectifs, les limites et les critères de la participation du Conseil à une action humanitaire, qui soulève également des problèmes délicats au regard du principe de la non-ingérence. Nous devons disposer de critères précis et cohérents pour évaluer et décider de mener ou non une action humanitaire, y compris une action coercitive. Ils doivent être extrêmement stricts et s'appliquer à des violations sérieuses du droit international humanitaire et des droits de la personne.

En raison de la dimension humaine des sanctions, le Conseil n'a d'autre choix que de transformer cet argument massue en mesure bien ciblée, qui atteint ceux-là mêmes qu'elle vise. Le Conseil doit en outre se montrer résolu à les mettre en oeuvre après leur adoption. C'est ainsi que, en sa qualité de président du Comité des sanctions contre l'Angola créé par la résolution 864 (1993), le Canada s'emploie à élaborer des mesures plus coercitives pour limiter le trafic des armes et des diamants, et à faire en sorte que l'UNITA ait encore plus de difficulté à faire la guerre. Il est temps, en outre, de s'attaquer à la nouvelle économie de guerre, dans laquelle certaines entreprises, des mercenaires et des seigneurs de la guerre entretiennent des rapports directs, perpétuant la misère et les conflits, et continuant de faire des victimes parmi les civils.

L'agenda pour la sécurité humaine met en relief la nécessité de nous attaquer sans tarder au problème de la représentativité du Conseil et de son processus de prise de décision — notamment la menace et l'utilisation injustifiée du droit de veto — lorsque cela peut compromettre, compliquer ou ralentir une action internationale ferme et urgente visant à protéger les peuples. Pour demeurer crédible aux yeux des personnes qu'il a pour mandat de servir, le Conseil doit aplanir ces difficultés. Un siège au Conseil est

un témoignage de confiance, et les membres du Conseil doivent s'en montrer dignes.

Les questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport sur la protection des civils touchés par les conflits armés concernent tous nos peuples. Les solutions qu'il propose dépassent le cadre du Conseil de sécurité, et il incombe à tous les États Membres d'agir. À ce titre, j'engage vivement l'Assemblée générale à prendre connaissance de ce rapport et à mettre rapidement en place les mécanismes qui permettront d'y donner suite, y compris un système pour rendre compte de l'avancement de sa mise en oeuvre. Dans cette optique, le Canada se réjouit d'avance à l'idée de collaborer avec le Secrétaire général et les autres États Membres à la création d'un groupe d'«amis des civils touchés par les conflits armés» qui aidera à guider ces efforts.

Dans ses efforts pour protéger les civils touchés par les conflits armés, l'Assemblée a la capacité d'amener l'ONU à agir plus rapidement, elle a l'autorité morale pour établir des critères universels en vertu desquels nous devons tous répondre de nos actes, et la légitimité voulue pour concentrer ses efforts sur de nouveaux domaines de l'action internationale. Il importe d'avoir la capacité de répondre rapidement lorsque la sécurité des civils est menacée. Le fait de donner aux Nations Unies la capacité d'agir rapidement, en particulier par la création d'un état-major de l'ONU à déploiement rapide, constituerait un pas important dans cette direction. Combien il aurait été possible d'accroître l'efficacité des Nations Unies au Timor oriental et au Kosovo si un tel mécanisme avait existé!

Le volet civil des opérations de paix — policiers, juges, fonctionnaires, experts des droits de la personne — prend de l'importance, mais là aussi le déploiement rapide pose également problème. Nul doute que la présence de «Casques blancs» soit tout aussi indispensable que celle de Casques bleus : nous devons y accorder la même attention. Dans la mesure du possible, nous pourrions commencer par améliorer notre capacité nationale respective à apporter une contribution aux Nations Unies, initiative qu'a prise mon gouvernement et qu'il s'applique à améliorer. Dans l'ensemble, l'adoption de normes ayant force exécutoire en matière de droit humanitaire et de droits de la personne, et de mécanismes concrets pour les mettre en oeuvre, permettrait également de mieux assurer la sécurité des citoyens victimes des horreurs perpétrées pendant les conflits armés.

Sur ce point, l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale marque un progrès indéniable. Elle contribuera à mettre fin à la culture de l'impunité et à protéger toutes les populations contre les violations les plus graves du droit humanitaire. L'objectif prioritaire de l'Assemblée consiste maintenant à donner forme à la Cour. Pour cela, nous devons tous collaborer à l'élaboration des fondements techniques de cette instance. Cela suppose en outre la ratification rapide et sur une grande échelle de son statut.

Partout, il convient d'adopter des normes et des stratégies plus fermes. À titre d'exemple, la négociation d'un protocole facultatif le plus strict possible sur la participation des enfants aux conflits armés, accompagné d'un plan d'action de grande portée, aidera à résoudre l'un des aspects les plus odieux des conflits modernes.

En accord avec le Secrétaire général, nous estimons également qu'il faut mieux protéger les travailleurs d'organismes humanitaires qui risquent leur vie pour aider les victimes de conflits. C'est pourquoi le Canada demandera l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Ce document fournira la protection juridique voulue à tous les employés qui travaillent dans des régions touchées par des conflits, y compris aux membres des organisations non gouvernementales et aux employés recrutés sur place.

Enfin, l'Assemblée peut faire en sorte que la sécurité des personnes soit au coeur des préoccupations dans un plus grand nombre d'actions internationales.

(L'orateur poursuit en français)

Le risque d'un anéantissement nucléaire et les autres armes de destruction massive constituent sans contredit la plus grave menace pour la sécurité humaine. En effet, le régime de non-prolifération à l'élaboration duquel nous avons consacré tant d'efforts au cours des 50 dernières années demeure fragile. Nous devons maintenant faire porter nos efforts sur le respect des obligations contractées aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la mise en oeuvre efficace du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la diminution des risques que ces systèmes d'arme font peser sur notre sécurité collective.

L'accent sur le coût humain donne également l'impulsion aux efforts pour s'attaquer aux armes légères, qui tuent dans les zones de conflit autant que dans les rues des quartiers. Il s'agit là d'un problème mondial qui exige une solution mondiale. Nous devrions nous entendre pour con-

voquer une conférence sur le trafic illicite des armes légères et donner une grande portée à son ordre du jour.

(L'orateur reprend en anglais)

La criminalité transnationale, y compris le trafic illicite des drogues, le terrorisme et le trafic des personnes, est étroitement associée à ces questions. Elle influe directement sur la sécurité de nos populations. Dans ce contexte, la conclusion d'une convention des Nations Unies sur le crime transnational organisé et l'adoption des protocoles pertinents serait un bon début.

Ces efforts conjugués sont un bon début pour orienter l'Assemblée vers les besoins des citoyens d'aujourd'hui. Soyons clairs : le respect de la sécurité humaine est en effet le préalable nécessaire à la réussite d'autres mesures importantes que nous prenons pour favoriser le développement humain et économique, l'exécution des programmes d'aide ainsi que la promotion du commerce. Les agriculteurs ne peuvent travailler la terre dans des champs minés. Les enfants ne peuvent apprendre lorsqu'ils subissent des sévices en temps de guerre. Les investisseurs n'engageront pas de capitaux dans des régions troublées par les conflits. Des sociétés stables ne peuvent s'épanouir lorsque l'on pille les ressources pour attiser la violence et que l'on soumet les populations à un régime de terreur.

En fin de compte, le fait d'être libéré de la peur est intimement lié à celui d'être affranchi du besoin. En raison de la nécessité d'affranchir toutes nos populations de la peur, objectif central du rapport du Secrétaire général et des recommandations qu'il présente, l'ONU est investie d'un rôle de premier plan en cette fin de siècle. Grâce aux efforts collectifs déployés à cette fin, nous pourrons concrétiser les aspirations de la génération qui, la première, a proclamé «Nous, peuples des Nations Unies» et jeté les bases de l'Organisation. L'Assemblée et le Sommet du millénaire qui se tiendront l'an prochain nous donnent l'occasion de formuler une conception de l'ONU qui place la sécurité des personnes en tête des priorités.

Cependant, l'ONU ne peut s'acquitter seule de cette tâche. La promotion de la sécurité humaine s'accompagne de défis complexes. À cet égard, les organisations régionales jouent un rôle important. La coopération pratique entre les pays peut servir à résoudre certains problèmes précis. De plus, la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales est indispensable. Mais notre sécurité dépend en premier et en dernier lieu d'une Organisation des Nations Unies forte et efficace attachée à cet objectif. Nous,

les peuples des Nations Unies, devons être résolus à conjuguer nos efforts pour y parvenir.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Moussa (Égypte) (parle en arabe): J'ai l'immense plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays ami mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous dirigerez les travaux de cette importante session avec compétence et efficacité. Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. pour la conduite avisée des travaux de cette session.

J'ai également le plaisir en cette occasion de saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts déployés en vue de sauvegarder le rôle de l'Organisation internationale, d'en améliorer les résultats, d'en accroître l'efficacité et d'en rétablir la crédibilité et l'efficacité. Et j'ai la joie de souhaiter la bienvenue aux Républiques de Kiribati et de Nauru et au Royaume des Tonga au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale se tient à un tournant historique que l'on ne voit qu'une fois tous les 100 ans — en fait, tous les 1000 ans. C'est la dernière session de l'Assemblée générale avant la fin du XXe siècle et la fin du deuxième millénaire depuis la naissance de Jésus Christ. Ce siècle et ce millénaire ont connu à la fois les plus grandes réalisations de l'humanité mais également des tragédies catastrophiques.

En effet, le second millénaire a connu des événements d'une importance capitale. Au cours du dernier siècle de ce millénaire, les événements se sont déroulés à un rythme accéléré pour devenir un répertoire de contradictions, dont certains témoignent du génie de l'homme et d'autres de ses hontes et ses immoralités. Toutes nos différentes civilisations, sans exception, ont produit des tyrans bellicistes et destructeurs. Elles ont également produit de grands dirigeants, des défenseurs de la paix, des inventeurs, des artistes créatifs, des scientifiques, des explorateurs et des hommes d'État qui ont été des réalisateurs et de bon chefs de file et ont orienté leur pays dans la bonne direction.

D'après le calendrier grégorien, nous sommes à la fin d'un siècle et d'un millénaire. Selon le calendrier de l'hégire, nous sommes au XVe siècle après la migration du prophète Mohammed, qui a apporté au monde une religion noble et lui a donné une civilisation éclairée. En Égypte, nous nous avançons vers la fin du septième millénaire de la vie d'une patrie ancienne qui est aussi vieille que l'histoire elle-même; un pays qui a contribué à faire l'histoire. Les réalisations de l'humanité jusqu'à ce jour ne sont pas seulement le fruit des réalisations du XXe siècle. Elles sont plutôt le fruit de progrès accumulés depuis le début des temps, depuis que les Égyptiens ont excellé dans le domaine des sciences et de l'ingénierie et ont professé le monothéisme. Depuis aussi que les Babyloniens ont connu l'alphabet et que les Phéniciens ont maîtrisé la navigation. La civilisation arabe a prospéré en Andalousie, elle a sauvegardé la philosophie grecque et l'a enrichie. La civilisation islamique en Syrie, en Iraq, en Égypte, en Turquie et ailleurs a contribué à tous les aspects de la vie. La Renaissance dans les États-cités italiennes a suivi. Il y a eu ensuite la révolution française qui a prôné les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité et la révolution industrielle en Grande-Bretagne. L'Amérique a introduit les révolutions de l'informatique, de l'information et l'âge de l'exploration spatiale et de l'énergie atomique. Je souhaiterais également à ce point mentionner le rôle des philosophies et des grandes civilisations qui ont fleuri en Chine, en Inde, au Japon et ailleurs.

Cet énoncé est nécessaire alors que nous faisons nos adieux à ce siècle et à ce millénaire, afin que tous sachent que nous avons tous apporté une contribution à la création du génie contemporain. Mais l'avenir est notre réelle préoccupation. L'avenir porte en lui de nouveaux défis dans les domaines de la science et de l'information; dans les questions économiques et monétaires; dans la culture, les politiques et la sécurité; et la conduite des relations entre les peuples et les sociétés. Il s'agit là de certains des défis posés au siècle qui s'annonce. À cette liste doit s'ajouter l'héritage des problèmes non résolus du XXe siècle.

La fin d'un siècle ou d'un millénaire ne signifie pas la fin ou le règlement des problèmes existants. En fait, cette période est un tournant historique et sera incontestablement marquée par de nouveaux défis à relever. Cependant les problèmes, tout comme le progrès, sont caractérisés par la continuité. Il est donc nécessaire de s'entendre sur un nouveau programme tourné vers l'avenir qui anticipe le futur, ses attentes et ses risques — un programme qui nous préparera aussi à régler les problèmes existants et continus.

Ici, je me dois d'ajouter que de nouveaux vents d'espoir ont commencé à souffler sur différentes parties du monde. Ils continueront, eux aussi, à nous accompagner au cours du siècle prochain. L'Afrique continue de souffrir des conflits armés et ethniques, et des trébuchement des efforts du développement. Cela étant, une sérieuse politique africaine est mise en oeuvre pour mettre fin à ces conflits et pour les régler sur la base du dialogue, de la réconciliation nationale et la conciliation entre voisins. Nous constatons également que le Sommet africain qui a eu lieu en juin dernier à Alger a décidé que les pays dont les gouvernements avaient pris le pouvoir par des moyens inconstitutionnels devaient rétablir la légitimité constitutionnelle avant la réunion du prochain Sommet africain en l'an 2000. Le quatrième Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Syrte ce mois-ci, a réaffirmé la volonté du continent de s'engager sur la voie de l'unité au moyen de la mise en oeuvre rapide du traité portant création de la Communauté économique africaine.

Sur le continent asiatique, la situation sur la péninsule de Corée et la question du Cachemire continuent d'être des sources de tension et de confrontation. L'Afghanistan demeure une source d'instabilité et de tension et un refuge pour le terrorisme. Mais les économies asiatiques montrent des signes de reprise et se préparent à compenser les efforts de développement perdus à la suite de la crise des marchés mondiaux depuis 1997.

Pour ce qui est du Timor oriental, la consultation populaire organisée en août dernier, a démontré, comme le dit le Secrétaire général, la volonté du peuple du Timor oriental en faveur de l'autodétermination sans pour cela représenter une victoire ou une défaite pour l'une ou l'autre des parties. Ce processus n'aurait pu aboutir sans l'initiative courageuse du Président Habibie. Tout en appelant à une transition pacifique et sans heurt du pouvoir, l'Égypte rend hommage à la décision du Gouvernement indonésien d'accepter le déploiement d'une force internationale sur le territoire. Il s'agit là d'une décision inspirée par une attitude sage et responsable, et par un désir de faire régner le calme dans la région.

L'Europe a été à l'origine et le théâtre de deux guerres mondiales dont l'humanité a fait l'amère expérience au cours de sa longue histoire. Dans cette région, les pratiques haineuses de nettoyage ethnique réapparaissent une fois encore. Cependant, nous avons vu la communauté internationale prendre une position claire et ferme contre de telles pratiques et contre les atteintes portées à l'identité des peuples et des nations. Nous avons également été les témoins de progrès accomplis dans le dialogue constitutionnel visant à résoudre la question de l'Irlande du Nord, la plus ancienne cause contemporaine de conflit du continent européen.

Au Moyen-Orient, le processus de paix s'oriente vers une étape positive. Nous espérons qu'elle conduira, si la bonne foi règne, à un règlement global, juste et pacifique qui aboutira à la création d'un État palestinien, mettra fin à l'occupation des territoires syriens et libanais et assurera la sécurité pour tous. Cela permettra de mettre un terme à ce conflit et d'en clore les dossiers.

Mais malgré son caractère primordial, le conflit araboisraélien n'est pas l'unique problème de cette vaste région. Les autres problèmes comprennent le Sahara occidental en Afrique du nord, les îles des Émirats arabes unis dans le Golfe et la question du Soudan. Ce dernier point est l'une des priorités de la diplomatie égyptienne. Depuis maintenant deux ans, nous menons des efforts intenses et entretenons des contacts tant avec le Gouvernement soudanais qu'avec l'opposition en vue de parvenir à une réconciliation nationale globale et sauvegarder l'unité, l'identité et l'intégrité territoriales de ce pays frère. Nous coordonnons nos efforts avec la Libye, et, ensemble, nous les coordonnons avec les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le forum de partenaires de l'IGAD afin de conjuguer tous les efforts déployés dans ce sens.

La situation de l'Iraq soulève de nombreux points d'interrogation. Cette question concerne les droits du peuple iraquien, sa situation tragique et les souffrances de ses enfants. Cela exige un examen objectif et positif de la situation de cet important pays frère se fondant sur le principe qu'aucune sanction n'est éternelle et que les peuples ont le droit de reprendre une vie normale et de dépasser les erreurs du passé vers le vaste horizon de l'avenir, dans le cadre de l'obligation de respecter les règles établies par la légalité internationale comme c'est d'ailleurs l'obligation de tout le monde.

Certes, la politique iraquienne a commis une grave erreur en envahissant le Koweït. Il n'en demeure pas moins qu'une erreur ne peut être corrigée au moyen d'une politique qui conduit à l'effondrement de toute une société ou qui déchire tout un pays. L'Égypte suit donc avec intérêt les efforts actuels menés par le Conseil de sécurité en vue de suspendre les sanctions dans le cadre d'un accord avec le Gouvernement iraquien et sous le contrôle du Conseil. Ceci devrait être la première étape menant à la levée des sanctions conformément au paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) dont les paragraphes doivent être appliqués intégralement.

J'ai déclaré précédemment qu'en dépit des espoirs et des attentes fondés sur le nouveau siècle, le tournant historique dont nous sommes sur le seuil n'apporte pas en soi un terme aux problèmes existants. Il m'importe ici de dire que l'Égypte estime que certaines questions majeures doivent venir en tête de l'échelle des priorités parmi les préoccupations mondiales. Elles comprennent la paix et la sécurité internationales, l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, l'éradication de la pauvreté, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale sur une base équitable, le dialogue et la complémentarité des civilisations, le terrorisme international. Toutes ces questions transcendent le temps et l'espace dans notre monde contemporain. Leur règlement doit être le fruit d'un accord issu de nos pensées et actions collectives.

Si la démocratie est devenue la clef de voûte de l'édifice politique des sociétés à venir, elle doit également être le cadre des relations internationales. Il est donc nécessaire que l'ordre international se fonde sur le consensus, sur la convergence des intérêts et sur l'acceptation du droit des autres à prendre des initiatives et sur une juste appréciation de celles-ci. Tout cela doit-être débattu démocratiquement ici, à l'Assemblée générale, dans le cadre d'un rôle nouveau et évolué qu'elle jouerait.

Ce dont nous avons réellement besoin c'est d'arriver à un consensus sur les critères régissant la vie internationale. Ce consensus doit respecter les valeurs, les normes et les principes qui sont profondément enracinés dans la conscience de l'humanité. Il doit réaliser l'harmonie nécessaire entre les libertés individuelles, d'une part, et les droits collectifs à la sécurité, à la stabilité et au développement, d'autre part. Il doit encourager un dialogue créatif et une interaction positive entre les politiques, les cultures et les civilisations. Il doit rejeter la théorie d'une lutte inévitable entre les civilisations et réduire les possibilités de conflit d'intérêts.

Nous croyons que le monde, en particulier dans ses élans actuels, ne peut se permettre un nouveau conflit ou une nouvelle guerre froide. Ceux qui prônent que l'islam pourrait être la principale menace au monde occidental après l'effondrement du communisme, ignorent le fait que l'islam est une philosophie et un mode de vie et non une théorie élaborée par l'homme comme le communisme, qui était une création artificielle portant en soi les germes de son propre effondrement. Ils oublient que l'interaction entre les différentes cultures les enrichit toutes et en augmente la vitalité et l'épanouissement.

Il est logique que la plupart des sociétés dans le monde contemporain n'acceptent pas une vision unique des problèmes mondiaux ou que les intérêts d'une seule société priment sur toutes les autres ou que les considérations ou les données d'une civilisation déterminée s'imposent à toutes les autres civilisations du monde. C'est la raison pour laquelle l'Égypte appuie la résolution adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière, à l'initiative de l'Iran, proclamant l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. L'Égypte se félicite de la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial chargé de cette question importante.

Notre évocation du dialogue entre les civilisations n'est pas étrangère à la question du terrorisme que certains penseurs ont tenté d'accoler à une certaine civilisation ou à une culture déterminée.

Le phénomène du terrorisme international n'est lié à aucune civilisation, culture ou religion particulières. Il ne connaît aucune frontière et menace toutes les sociétés de la même façon. Il est devenu un grave danger que nous devons combattre et déraciner rapidement. Nous avons vu des actes de terrorisme dans toutes les régions du monde : les cultures et les civilisations diffèrent mais le défi est le même.

L'ONU et de nombreux États sont allés loin dans la lutte contre ce phénomène. Il y a certes des conventions et des résolutions internationales mais elles sont éparses et ont besoin d'un cadre intégré afin de les transformer en un code juridique contraignant qui reflète les efforts concertés de la communauté internationale pour combattre le terrorisme, l'assiéger et le priver de tout abri et de tout financement.

À cet égard, l'Égypte renouvelle l'appel du Président Hosni Moubarak à la tenue d'un sommet international sous l'égide des Nations Unies. Ce sommet, dont l'ordre du jour et la date doivent être convenus par consensus, aurait pour mission de codifier la détermination collective de la communauté internationale à réprimer le terrorisme et d'établir les normes nécessaires à cet effet.

J'aimerais passer maintenant à d'autres questions toutes aussi importantes, dont le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je dois rappeler ici la nécessité de respecter les priorités définies par la communauté internationale en 1978, en tête desquelles figurent le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive. À cet égard, il est nécessaire d'accélérer le processus de désarmement nucléaire tant au niveau unilatéral qu'au niveau bilatéral dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'une part, et il faut, d'autre part, parvenir rapidement à l'universalité du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Ces éléments ont amené des États de l'Alliance pour un nouveau programme : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon pays, l'Égypte, à adopter une déclaration commune en juin 1998. L'Alliance a présenté une résolution conjointe qui a été adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier à une large majorité, demandant la prise de mesures sérieuses et concrètes en ce sens. Les membres de l'Alliance poursuivront leurs démarches au cours de cette session.

Au niveau régional, j'ai déclaré à maintes reprises que l'élimination des armes de destruction massive, qui est le meilleur moyen d'assurer la sécurité de la région du Moyen-Orient dans son ensemble, ne peut être réalisée que dans un cadre global applicable à tous sans exception. La paix ne peut être durable alors qu'il existe un déséquilibre dans le rapport de force ou des écarts dans les droits et obligations dans des domaines relevant de la sécurité nationale.

À cet égard, tous les États du Moyen-Orient, à la seule exception d'Israël, ont adhéré au TNP et au régime international d'inspection des installations nucléaires. Cette exception est une source de tension constante, et annule dans une large mesure l'efficacité des instruments internationaux de non-prolifération et de contrôle des armements. Cela ne peut que conduire à une course aux armements car il est illogique d'accorder un privilège particulier ou une exception à un seul État dans une région sensible comme le Moyen-Orient sous couvert de prétextes inacceptables.

La saine logique exige que l'on mette fin à cette exception et qu'il soit demandé fermement à Israël d'adhérer au TNP. Ce sujet s'imposera en 2000 lors de la Conférence d'examen du TNP qui passera en revue le Traité depuis que les États parties à celui-ci convinrent en 1995 d'un ensemble de mesures formant un paquet intégré pour renforcer le régime de non-prolifération et d'en réaliser l'universalité. La prorogation du Traité était un élément de ce paquet. Je tiens à souligner maintenant l'importance qu'il y a à ce que la plus haute priorité à la prochaine Conférence d'examen soit de prendre des mesures concrètes sérieuses en vue de parvenir à l'universalité du Traité sur la base du respect par les États parties à ce Traité de toutes leurs obligations et engagements pris en 1995 sans sélectivité ni discrimination. L'Égypte et de nombreux autres États insistent sur ce point. Sinon nous déboucherons sur une situation qui a effectivement commencé, de suspicion et d'absence de confiance.

Cela aurait de graves effets sur la crédibilité du régime du TNP et affaiblirait considérablement ce régime, en ouvrant la voie à des exceptions aux dispositions du Traité, et une porte de sortie pour y échapper.

La question de la sécurité régionale au Moyen-Orient m'amène à parler encore du processus de paix. L'Égypte réaffirme, comme elle l'a toujours fait, qu'une paix globale fondée sur la justice est la seule voie à une paix durable et stable. Cela signifie le retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, la création d'un État de Palestine avec Jérusalem pour capitale, le rétablissement des droits de l'homme et des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et la réalisation de la sécurité pour tous. Le processus de paix doit s'attaquer à tous ces problèmes de bonne foi et avec courage. Il ne doit différer le traitement ou la négociation d'aucun point ou problème. Différer ou abandonner des problèmes reviendrait à différer ou à abandonner la paix. C'est dangereux et inacceptable et va à l'encontre du cadre et de l'esprit de la paix. Cela peut même ajourner l'établissement de relations normales entre les États arabes et Israël.

Nous espérions que le conflit arabo-israélien prendrait fin avant la fin du XXe siècle. Cet espoir demeure, si nous tenons compte du fait que l'an 2000 est l'année qui clora ce siècle.

Cette année, nous avons été témoins d'une tragédie humaine, l'une de celles que nous pensions impossibles à l'ombre des progrès réalisés par la civilisation à l'orée du XXIe siècle. Je parle ici de la tragédie du Kosovo. Tout en nous réjouissant de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution portant création d'une Administration transitoire au Kosovo, nous soulignons la nécessité de tirer les leçons de cette tragédie, de manière à ce que les générations futures n'aient jamais à en connaître une réitération.

Permettez-mois d'examiner l'un des aspects de ce problème ayant un rapport avec la question abordée — à savoir, la mesure dans laquelle les règles de la légalité internationale, telles représentée par l'ONU, sont respectées dans une situation ayant un lien avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous rendons compte ici que la question du Kosovo a été un cas exceptionnel où consensus et désaccord internationaux sont allés de pair : consensus sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour arrêter le grave crime de nettoyage ethnique, et désaccord sur le point de savoir qui avait le droit d'agir. Il y a eu différentes approches, dont celle en laquelle nous croyons — à savoir que toute mesure internationale doit émaner du Conseil de sécurité en tant qu'organe principalement compétent et responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si le Conseil est dans l'incapacité d'agir, c'est alors à l'Assemblée générale qu'il incombe de traiter des menaces à la paix car elle est l'organe représentant les intérêts communs de tous ses Membres.

Notre insistance ainsi que celle de beaucoup d'autres États sur la nécessité du parrainage de l'ONU, a envoyé et envoie un message d'une extrême importance disant qu'indépendamment de l'appellation de l'ordre international, qu'il soit ancien ou nouveau, la participation internationale à cet ordre doit se faire dans le cadre de l'ONU, en particulier lorsque la question a trait au maintien de la paix et de la sécurité.

À cet égard, je souhaite rappeler le rapport du Secrétaire général et son allocution de lundi dernier dans lesquels il réaffirme l'importance de renforcer le système de sécurité collective de manière à permettre à la communauté internationale de traiter des crises avant qu'elles ne deviennent incontrôlables, et le rôle essentiel du Conseil de sécurité dans ce domaine. Toutefois, le Secrétaire général a émis un certain nombre d'idées novatrices pour mettre en oeuvre une «culture de la prévention des crises», dont notamment le concept de diplomatie préventive. Jusqu'à présent nous ne nous sommes pas mis d'accord sur la portée de l'application de cette notion depuis qu'en 1992 elle a été émise pour la première fois dans «l'Agenda pour la paix», ni sur le concept du déploiement préventif de forces qui soulève de nombreuses questions en raison de ses conséquences sur la souveraineté des États, ni sur l'intervention humanitaire et de sa portée, ni sur le rôle proposé des sociétés transnationales, ni sur la notion d'évaluation de l'impact sécuritaire des politiques de développement. Tout cela ouvrirait un large champ à de nouvelles conditionnalités si ces idées n'étaient pas mises au point de manière démocratique, objective et non sélective. Nous disons que ces idées et suggestions comportent des notions qui ne sont pas encore bien assises, de sorte qu'il est nécessaire d'en débattre à travers un dialogue international de vaste envergure, d'une extrême franchise et d'une parfaite transparence. Leur contenu devrait être exprimé par une formule et des conditions agréées par tous. Nous proposons de manière officielle, et demandons au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que l'Assemblée générale ou, une commission plénière agissant dans le cadre de l'Assemblée, débatte de ces idées pour leur donner forme. Elles doivent être adoptées par un consensus de tous les États et le Secrétaire général devrait présenter un rapport sur les résultats de ces débats à la prochaine session de l'Assemblée générale sur la base desquels l'Assemblée se prononcerait.

Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague a mis l'élimination de la pauvreté en tête des

priorités de l'action internationale car elle est liée à la stabilité de l'ordre international et à sa crédibilité. Cela étant, la marginalisation croissante du rôle des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés qui se situent pour la plupart en Afrique, menace de créer de nouvelles lignes de confrontation entre le Nord et le Sud. Cette confrontation serait attisée par des considérations et des normes économiques, sociales et de développement injustes pouvant avoir des conséquences négatives sur la stabilité internationale.

Cela a amené l'Égypte, qui préside actuellement le Groupe des 15, à présenter un document de travail reflétant la vision du Groupe pour contrecarrer les effets négatifs de la mondialisation et de la crise des marchés internationaux, avec l'aggravation concomitante du chômage. Cette vision doit être prise en considération lors de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et des autres conférences internationales à venir.

Alors que nous constatons, jour après jour, que certains pays développés ont adopté des mesures protectionnistes sous le couvert de la sauvegarde de l'environnement, du respect des droits de l'homme et des règles du travail et autres, mesures qui consacrent les déséquilibres accompagnant la tendance à libéraliser le commerce international, je dois réaffirmer à ce stade la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements pris lors des négociations du Cycle d'Uruguay et de mettre en oeuvre intégralement les conventions et résolutions de ce Cycle avant d'entamer de nouvelles négociations pour libéraliser le commerce international.

Je réaffirme en outre l'importance de renforcer le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session devant se tenir à Bangkok afin de parvenir à un équilibre entre les intérêts des pays développés et des pays en développement. Je dois ici parler du rôle des institutions financières internationales. Cette question doit être examinée attentivement à la lumière des changements actuels sur la scène économique internationale afin que ces institutions soient mieux à même de répondre aux besoins de l'ensemble du développement et que les pays en développement participent pleinement à la prise des décisions sur la réforme du système financier international.

Pour terminer, si nous attendons avec espoir le nouveau siècle, les points d'interrogation à son sujet abondent, dont le plus important est que les deux tiers de la population mondiale vivent dans le sous-développement et les souffrances. Comment pouvons-nous affronter les défis de

l'avenir alors que des guerres continuent de faire rage, qu'existe encore des flux continus de réfugiés, que des crimes de guerre sont encore commis et que sévit la misère de personnes ne pouvant obtenir leur pain quotidien ni trouver une école pour les éduquer ni un hôpital pour les soigner? Tout propos sur la mondialisation doit en tenir compte.

Ce sont là les défis du passé. Ce sont également les défis du présent et ceux de l'avenir. Nous ne parviendrons à y faire face que grâce à une volonté et à un engagement fermes, à un examen plus objectif, à un mécanisme d'exécution plus efficace. Nous parviendrons ainsi à un nouveau contrat social, à une nouvelle ère économique et un nouveau consensus sur la sécurité dans le monde de demain.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant est S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, est escorté à la tribune.

M. Arafat (Palestine) (parle en arabe): Monsieur le Président, j'ai la grande joie de vous voir présider cette nouvelle session de l'Assemblée générale après votre longue lutte pour la liberté, avec Sam Nujoma, Nelson Mandela et d'autres qui ont lutté pour mettre fin à l'époque du colonialisme, de l'apartheid et de l'occupation étrangère.

Votre présence ici aujourd'hui, présidant cette session de l'Assemblée générale, atteste de la victoire remportée par le peuple de Namibie dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance. Elle ravive chez le peuple palestinien l'espoir que l'avènement de la liberté et de l'indépendance de leur mère patrie — la Palestine — est proche. En outre, la victoire de votre pays ami, la Namibie, confirme le rôle constructif joué par l'Organisation des Nations Unies dans l'élimination du colonialisme auquel ont été soumis les peuples opprimés, leur permettant d'obtenir leur indépendance nationale. Je demande à l'ONU de poursuivre son rôle historique en vue d'éliminer toutes les formes d'occupation et de colonialisme et de renforcer les fondements de la paix dans le monde.

Alors que je vous félicite et que je vous souhaite la bienvenue, j'aurais mauvaise grâce à ne pas exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, M. Didier Opertti. Je suis également très heureux d'exprimer notre profonde appréciation à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour

son rôle remarquable dans la conduite de cette Organisation internationale et dans la promotion de la paix mondiale.

Je souhaite également féliciter les trois nouveaux membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Leur adhésion est un pas important vers la réalisation de l'universalité de l'Organisation.

Je prends la parole aujourd'hui à l'Assemblée devant vous, les représentants de la communauté internationale, pour la deuxième année consécutive, pour vous demander de continuer votre soutien à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier en cette étape cruciale et délicate, qui nous sépare de la proclamation de notre État palestinien indépendant et de l'exercice de notre souveraineté sur notre terre libérée. Il faut à cet effet renforcer les efforts déployés au niveau international pour réaliser réellement un règlement juste à la question de Palestine qui est au coeur de la crise au Moyen-Orient. Le prochain sommet du millénaire, qui apporte le nouvel espoir d'une ère lumineuse pour tous les peuples, doit devenir une date butoir pour la réalisation de la paix au Moyen-Orient. Nous devrions conjuguer tous nos efforts pour y parvenir. J'aspire ardemment à voir la Palestine participer en tant qu'État Membre des Nations Unies aux délibérations de ce Sommet du millénaire. Je suis sûr de votre soutien à cette détermination palestinienne de parvenir à l'indépendance pour que la Palestine prenne la place qui lui revient dans le concert des nations.

Comme vous le savez, nous avons conclu le 4 septembre, avec M. Barak, le nouveau Premier ministre d'Israël, le Mémorandum de Sharm el-Sheikh sous les auspices du Président Hosni Moubarak et en présence du Roi Abdoullah II, de la Secrétaire d'État Madeleine Albright, de M. Moratinos, représentant de l'Union européenne et de M. Larsen, représentant de M. Kofi Annan.

Le Mémorandum vise à la mise en oeuvre de toutes les obligations de la période intérimaire aux termes de l'Accord d'Oslo, du Mémorandum de Wye River et du Protocole d'Hébron ainsi qu'à la reprise des négociations sur le statut final. Cela a été réalisé dans l'espoir de mettre un terme aux pratiques de retardement, de blocage et d'atermoiement du précédent Gouvernement israélien qui avait complètement paralysé le processus de paix et menacé d'anéantir les grands espoirs suscités par ce processus pour tous les États et peuples du Moyen-Orient.

Le Mémorandum de Sharm el-Sheikh apporte un nouvel espoir de voir le processus de paix remis sur la bonne

voie, car il réaffirme que les accords existants et toutes les obligations qui en découlent doivent être mis en oeuvre suivant un calendrier précis. À cet égard, j'exprime mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à la conclusion de ce Mémorandum, notamment à notre hôte à Sharm el-Sheikh, le Président Hosni Moubarak, au Roi Abdoullah II et à la Secrétaire d'État Albright qui a déployé des efforts tangibles et concrets en tant que représentante du Président Clinton, ainsi qu'aux dirigeants européens, à leurs représentants et émissaires au processus de paix. La participation continue de ces amis au processus est essentielle, et indispensable pour le faire avancer. Le parrainage international du processus de paix au Moyen-Orient est garant de la certitude de le voir aboutir.

Une absence internationale ramènerait la fragile situation de la région au point mort. Je demande donc instamment à la communauté internationale de redoubler ses efforts et de renforcer sa participation en vue de faire avancer le processus de paix dans tous ses volets. Une paix durable au Moyen-Orient ne pourra être qu'une paix globale et juste; elle persistera si elle est sauvegardée par la légitimité internationale et si celle-ci s'emploie à mettre en oeuvre toutes ses résolutions relatives au conflit du Moyen-Orient dans tous ses volets y compris les volets syrien, libanais et palestinien.

Il nous faut oeuvrer de toutes nos forces à faire en sorte que la signature de ce Memorandum permette de mettre un terme à l'inertie qui a frappé le processus de paix et ouvre la porte que l'ancien Gouvernement israélien avait fermée face à tous nos efforts déployés pour parvenir à une paix réelle.

Alors que nous réaffirmons une fois encore notre attachement au processus de paix et à la mise en oeuvre des accords signés, nous espérons que cette fois la partie israélienne appliquera scrupuleusement et honnêtement ces accords, y compris les phases de retrait prévues par les Accords de Wye River et d'Oslo, la libération des prisonniers et la mise en oeuvre des autres obligations de la période transitoire, comme la sécurité de passage entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et la construction du port maritime de Gaza.

Par ailleurs, le Gouvernement israélien est requis de cesser immédiatement et de manière décisive toutes les mesures qui violent les résolutions, et les instruments internationaux et détruisent les chances de réaliser la paix. Au premier plan de ces mesures viennent les activités de peuplement et la confiscation des terres, en particulier à Al Qods Al Charif (Jérusalem) et ses environs, le siège de

la ville de Bethléem et d'autres mesures dans le reste des territoires palestiniens. La continuation de ces pratiques de peuplement ferait avorter les espoirs et les attentes suscités par la signature du Mémorandum de Sharm el-Sheikh et détruirait les pourparlers pour un règlement final, commencés le 13 septembre. La cessation de toutes ces mesures me permettrait de poursuivre avec mon nouveau partenaire, M. Barak, la marche de la paix des braves que j'avais commencée avec mon partenaire, feu Yitzhak Rabin qui a donné sa vie pour la paix et également avec mon partenaire Shimon Peres pour un nouveau Moyen-Orient.

Nous attendons donc des changements nouveaux, réels et tangibles dans les positions et mesures prises par la partie israélienne, qui ouvriraient la voie, en parole et en action, à la réalisation d'une paix juste et globale — une paix des braves qui assurerait la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la création de son État indépendant avec Al Qods Al Charif (Jérusalem) pour capitale et la réalisation du droit des réfugiés de Palestine de retourner dans leur pays conformément à la résolution 194 (III) qui stipule le droit des réfugiés de rentrer chez eux et l'indemnisation de ceux qui ne souhaitent pas rentrer.

La réalisation du droit du peuple palestinien à créer son État indépendant, avec Al Qods Al Charif, Jérusalem, pour capitale, serait la garantie définitive de l'instauration d'une paix permanente au Moyen-Orient et marquerait la validation de la Charte des Nations Unies et de ses nombreuses résolutions adoptées pendant 50 ans, en commençant par la résolution 181 (II) qui a approuvé la création de deux États en Palestine, un État juif, qui est Israël, et un État arabe qui serait la Palestine. Les droits des peuples ne se prescrivent pas par un nombre d'années, ni par la coercition, et notre peuple a prouvé au cours de ces longues années qu'il méritait la vie, la liberté, et un État indépendant qui lui soit propre. Le moment est venu pour la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale, de réaffirmer ce droit et d'oeuvre à sa réalisation.

L'objectif de l'actuel processus de paix est la mise en oeuvre des résolution 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et l'application du principe «terre contre paix». Ce dernier signifie le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, la ville sainte de Jérusalem, la première des deux *Qiblahs* et le troisième lieu saint de l'islam, le lieu du transport du prophète Mohammed et le berceau du Christ.

La catastrophe qui a frappé notre peuple il y a 51 ans, le déracinant de sa patrie, le dispersant dans l'exil, lui enlevant ses droits, détruisant ses rêves, cherchant en un mot à le rayer de l'existence, a été l'une des plus grandes tragédies de l'humanité au XXe siècle. La question des réfugiés de Palestine est la question des réfugiés la plus ancienne et la plus importante de notre monde contemporain. Il faut reconnaître le droit légitime de ces réfugiés de rentrer chez eux, conformément aux résolutions des Nations Unies. Quatre millions de Palestiniens vivent en exil et dans des camps de réfugiés en attendant l'heure du retour dans leur pays dont ils ont été chassés par la force des armes. Il n'est pas possible de réaliser la paix, la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient sans un règlement de la question des réfugiés de Palestine et sans l'application de la résolution 194 (III) qui stipule leur droit de rentrer chez eux.

Deux choses essentielles doivent se produire pour que la paix soit réalisée. Tout d'abord, il est nécessaire de parvenir à un règlement définitif de tous les volets — palestinien, syrien et libanais — sur la base de la mise en oeuvre intégrale et précise des résolutions de la légalité internationale, en particulier des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Deuxièmement, la communauté internationale doit apporter un appui et une assistance économique suffisants pour améliorer la situation économique et assurer la prospérité de la région. Il faut en premier lieu tirer l'économie palestinienne du marasme épouvantable causé par de longues années d'occupation, afin qu'il soit possible de créer des relations de coopération économique dans la région.

Je voudrais ici remercier les pays donateurs qui ont aidé et continuent d'aider grandement le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne à surmonter les immenses difficultés auxquelles nous faisons face depuis la création de l'Autorité palestinienne, par suite des fermetures et des sièges imposés au territoire palestinien pendant de longues périodes par le Gouvernement israélien précédent, ce qui a encore aggravé la destruction quasi totale de l'économie palestinienne. Les ombres de la pauvreté et du chômage menacent toujours notre capacité économique et nos plans de reconstruction et de développement.

Pour y parvenir, il est nécessaire que l'ONU continue de déployer des efforts constructifs, car c'est sur elle que repose la responsabilité permanente de la question de Palestine jusqu'à ce que cette question soit réglée sous tous ses aspects. Nous avons aussi besoin de nos frères arabes, des pays islamiques et de nos amis du Mouvement des pays non alignés. Nous aurons toujours besoin des deux parrains au processus de paix, les États-Unis et la Fédération de Russie, ainsi que de l'Union européenne, de la Chine, du Japon, de la Norvège et de nos autres amis dans le monde.

Nous devons, jusqu'à l'avènement du nouveau millénaire, redoubler nos efforts dans de nombreuses régions du monde et pas simplement au Moyen-Orient. À cet égard, nous avons constaté quelques événements nouveaux positifs qui sont rassurants. Des progrès tangibles ont été réalisés dans le domaine du règlement des conflits sur le continent africain afin de parvenir à un meilleur développement économique et social sur ce grand continent. Une attention internationale a été accordée au Kosovo et à d'autres actions dans les Balkans. Il y a également eu l'adoption des Statuts de la Cour pénale internationale ainsi que l'attention accrue accordée aux quatre Conventions de Genève à l'occasion de leur cinquantième anniversaire. Nous nous félicitons ici de la convocation de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève en juillet dernier concernant l'occupation israélienne de nos terres. Il y a eu également les suivis et les examens rétrospectifs des conférences internationales cinq années après leur tenue; et des préparatifs à des questions aussi importantes que la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations.

Ces événements nouveaux sont tous importants mais ils ne nous permettrons peut-être pas de débuter le nouveau millénaire avec des situations nouvelles. Cela se confirme en particulier lorsque nous examinons certains événements et faits préoccupants dans différents domaines. Il y a la poursuite de l'embargo en Iraq, et l'aggravation des souffrances de son peuple frère. Il y a également la continuation de conflits internes dans de nombreux pays comme l'Afghanistan. Récemment, des événements préoccupants se sont déroulés au Timor oriental. Mais je voudrais surtout évoquer l'aggravation de la misère et le fossé grandissant qui se creuse entre les nantis et les dépourvus tant au niveau individuel qu'au niveau des États et des régions.

Peut-être que nous, peuples pauvres du sud, sommesnous particulièrement désireux de combler l'écart qui nous sépare du nord, en particulier en cette période de mondialisation de l'économie avec les défis et les conséquences qu'elle engendre et que nous devons tous affronter. Nous devons déployer de grands efforts et chercher les moyens novateurs qui vont au delà des palliatifs précipités et temporaires. Il est temps pour le Sud de mieux se préparer à affronter ces défis, mais le Nord devrait être aussi mieux disposé à partager d'une façon plus efficace, plus juste et plus réaliste.

Outre les questions économiques, nous devons nous évertuer à réaliser certains progrès nécessaires sur le plan politique, notamment dans le domaine des relations politiques internationales. Il nous incombe à cet égard de renforcer l'importance de l'Organisation des Nations Unies. Il faut que cette Organisation devienne le centre véritable des relations politiques internationales et la source de la légitimité internationale. Il est également nécessaire de s'engager pleinement à respecter les principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international et humanitaire en veillant à ce qu'ils s'appliquent à tous. Nous devons appliquer aux autres les mêmes valeurs morales que nous acceptons pour nous-mêmes. Il doit y avoir un seul poids et une seule mesure pour toutes les situations et tous les lieux. Cela conduira à un système de relations internationales plus crédible dans lequel les mobiles à faire des erreurs diminueront, alors que la capacité collective à combattre et prévenir ces erreurs sera au contraire renforcée.

C'est avec une immense fierté que j'aborde à présent les célébrations de Bethléem 2000. La ville palestinienne de Bethléem, lieu où est né le Christ, est le lieu où nous allons célébrer la fin du deuxième millénaire et l'avènement du troisième. C'est là-bas, en Palestine que le passé, le présent et le futur se rencontreront dans une vision universelle d'espoir pour tous les peuples. C'est une occasion religieuse et spirituelle, humaine et mondiale, extrêmement importante non seulement pour nos peuples et ceux de la région mais aussi pour tous les fidèles du monde et pour la communauté internationale toute entière. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir adopté à l'unanimité l'année dernière la résolution sur cette très importante question et j'invite l'Assemblée à continuer à lui accorder son attention cette année.

Je voudrais encore une fois inviter, au nom du peuple palestinien, l'Assemblée et tous les dirigeants du monde à se rendre en cette importante occasion spirituelle et religieuse à Bethléem, et au Qods Al Charif (Jérusalem) et dans d'autres lieux religieux et spirituels afin que nous puissions vivre ensemble ces moments impérissables qui nous sont chers à tous.

Je voudrais, en terminant, exprimer ma reconnaissance au Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président, l'Ambassadeur Ibra Ka du Sénégal, ainsi qu'au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et à tout le personnel de l'Organisation internationale qui s'occupent de programmes ayant trait à la question de Palestine. Ils ont apporté un précieux soutien à la juste

cause du peuple palestinien contribuant ainsi indéniablement à mettre le processus de paix sur la voie d'une paix juste, permanente et globale — une paix des braves qui garantira la justice et la liberté au peuple palestinien et la souveraineté sur ses terres ainsi que la sécurité, la stabilité et la paix pour tous les États et les peuples de cette région.

Je vous adresse encore une fois mes félicitations, Monsieur le Président, et mes remerciements à tous les membres de la communauté internationale, et je vous réitère l'appel de la Palestine, l'appel au droit, à la justice et à la paix.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 13 h 5.